

CONSEIL COMMUNAL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 25 avril 2023

La séance est ouverte à 18h10.

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deborsu, C. Halut, S. Scailquin

MM. T. Auspert, L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (Les Engagés)

Mmes C. Crèvecoeur, V. Delvaux, A. Oger, G. Plennevaux, A-M. Salembier

MM. D. Fiévet, V. Maillen, F. Mencaccini, B. Sohier

Mmes A. De Gand, A. Hubinon , P. Grandchamps

MM. A. Gavroy, R. Robaye

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)

MM. L. Demarteau, B. Guillitte, E. Nahon (jusqu'au point 5.3.)

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)

Mmes M. Chenoy, N. Kumanova-Gashi

MM. J. Damilot (jusqu'au point 5.3.), C. Pirot, F. Seumois

M. P-Y Dupuis, Conseiller communal (DéFI)

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)

Mme F. Jacquet

M. R. Bruyère

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées et excusés:

Mme Ch. Mouget, Première Echevine

Mme C. Casseau-Guyot, Conseillère communale Les Engagés

M. C. Capelle, Conseiller communal Les Engagés

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo

Mmes C. Collard, E. Tilleux, Conseillères communales PS

M. K. Tory, Conseiller communal PS

M. J. Lemoine, Chef de groupe DéFI

Mme F. Kinet, Conseillère communale

Séance publique

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

Séance à huis clos

La décision est prise à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

ZONE DE POLICE	4
ZONE DE POLICE - PERSONNEL	4
1. Lettre de mission du Chef de Corps	4
2. Mobilité: ouverture des emplois du deuxième cycle de mobilité 2023	33
ZONE DE POLICE - BATIMENTS ET INFRASTRUCTURE	34
3. Commissariat d'Hastedon: entretien et gestion des installations techniques de la Police - projet	34
DIRECTION GENERALE	35
CELLULE CONSEIL	35
4. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2023	35
POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL	35
5.1. "La police bientôt payante pour les organisateurs de grands événements?" (M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB)	35
5.2. "Cyberharcèlement, quel est le rôle de la police locale?" (Mme A. Hubinon, Conseillère communale Ecolo)	38
5.3. "Résultats du dernier moniteur de sécurité" (M. F. Martin, Chef de groupe PS)	41
ZONE DE POLICE	
ZONE DE POLICE - PERSONNEL	
6. Emploi de Commissaire Adjoint à la Direction du Service Police Secours: 2ème cycle de mobilité - composition du jury de sélection	

Séance publique

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Bonsoir à chacune et chacune d'entre vous. Bienvenue dans la salle du Conseil communal à celles et ceux qui y sont physiquement présent. Bienvenue virtuellement aussi pour ceux qui nous suivent sur les chaînes et les réseaux sociaux pour cette séance du 25 avril que nous allons alors débiter, d'abord et comme de coutume, par la séance publique de notre Zone de Police.

Je dois excuser les absences annoncées pour ce soir de Mesdames et Monsieur Charlotte Mouget, Catherine Casseau, Carolina Quintero, Véronique Delvaux et Julien Lemoine. Madame Jacquet et Madame Absil nous ont annoncé un peu de retard avant de nous rejoindre.

Pas d'autres personnes à devoir excuser? Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Veuillez excuser Khalid Tory, Cathy Collard et Monsieur Seumois arrivera sans doute en retard et Madame Tillieux, à mon avis, aussi. Les autres, je n'ai pas de nouvelles.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Ok, merci. Madame Klein.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Monsieur Nahon arrivera légèrement en retard.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Monsieur Capelle ne viendra pas.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Monsieur Capelle doit aussi être excusé.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Monsieur Nahon arrivera légèrement en retard, Monsieur le Bourgmestre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Monsieur Nahon arrivera en retard.

Très bien, on va démarrer en nombre plus restreint qu'à l'accoutumée. N'y voyez pas, Monsieur le Chef de Corps de la Zone de Police, un manque d'intérêt. Et rassurez-vous, la matière est suffisamment à l'agenda que pour être certains que les missions de police concernent l'ensemble des élus.

Je salue d'ailleurs amicalement et courtoisement les étudiantes et étudiants de l'Ecole Provinciale d'Administration et de Pédagogie accompagnés de leur professeur qui vont suivre nos débats avec une passion intense, je n'en doute pas.

ZONE DE POLICE

ZONE DE POLICE - PERSONNEL

1. Lettre de mission du Chef de Corps

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Nous allons commencer donc avec le 1^{er} point de notre Zone de Police. Il s'agit du point relatif à la lettre de mission du Chef de Corps puisque vous savez qu'il ne suffit pas qu'un Chef de Corps soit renouvelé dans un mandat de 5 ans, encore faut-il que nous puissions comme Conseil de la Zone de Police faire nôtre également la lettre de mission, en débattre avec lui puisque c'est, en gros, la feuille de route qu'il propose et que nous souhaitons aussi lui assigner pour les années qui s'annoncent et donc, je lui cède la parole pour un exposé introductif avant que nous puissions ouvrir l'échange avec la salle.

Je vous en prie, Commissaire divisionnaire Libois.

M. O. Libois, Chef de Corps de la Zone de Police:

Merci Monsieur le Président.

*Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et/ou de Police dans ce cadre-ci,*

C'est avec plaisir que je vais vous présenter quelques éléments qui ont trait à la lettre de mission. Monsieur le Bourgmestre m'a demandé d'être bref et d'ailleurs, il a anticipé parce que la première chose que je voulais vous dire c'est ce qu'est une lettre de mission et à quoi sert-elle donc, on a déjà quasiment défloré l'entièreté du sujet.

C'est une obligation légale, c'est un contrat que je passe avec le Conseil communal. Cela veut dire la manière pendant les 5 ans dont le mandat va se dérouler, ce que je m'engage à faire, ce que j'essaie de faire avec mon équipe. Mon équipe, je m'y engage.

Et à quoi cela sert-il? Cela sert surtout, principalement à ce que je puisse vous dire dans 4 ans et demi, voilà ce que nous avons réalisé, voilà ce que nous voulions faire, ce que nous avons fait et pas fait. Et peut-être à titre tout-à-fait personnel, si je sollicite le renouvellement de mon mandat, c'est là-dessus que vous allez m'évaluer. Donc, c'est quand même un élément important en ce qui me concerne et cela, c'est bien évidemment trop personnel en ce qui concerne notre Zone de Police, votre Zone de Police et les citoyens auxquels nous devons, à juste titre, donner de la sécurité.

Quelque chose qui est important, dans ma 1^{ère} lettre de mission quand je suis arrivé, j'avais préparé un peu à l'extérieur de la Zone de Police que je ne connaissais pas encore avec des contacts que j'avais pris. C'était plus mon input personnel qui avait été apprécié à l'époque par le Comité de sélection. Ici, nous avons travaillé un peu différemment et c'est tout-à-fait logique, allez-vous me dire.

Cette lettre de mission, je l'ai voulue la plus large possible dans sa conception. Tout d'abord, elle vient de l'évaluation de la précédente. Toutes les choses qui avaient été nécessaires qui n'avaient pas été faites, je les ai bien évidemment reprises. Lorsque j'ai été soumis aux questions de la Commission d'évaluation composée entre autres de Monsieur le Bourgmestre, du Procureur du Roi et du Gouverneur de Province, j'ai pu quand même recevoir un certain nombre d'inputs de leur part sur ce que pourrait être ma prochaine lettre de mission.

Il est évident que toute une série de points qui ont été discutés à ce moment-là sont repris dans la présente lettre de mission.

J'ai également eu de nombreux contacts comme je les ai eus depuis 5 ans avec l'Administration de la Ville, la Direction générale et les Chefs de Département dans le cadre du Codir et nous avons échangé à de nombreuses reprises.

J'ai eu l'occasion de les solliciter pour savoir: "Vous, Administration de la Ville, que sollicitez-vous de votre Zone de Police dans le cadre des interactions?". J'ai pu également recevoir des inputs de leur part et reprendre un certain nombre de choses qui sont importantes pour l'Administration et qui sont aussi présentes dans ma lettre de mission si la Zone de Police a un rôle actif à y jouer.

J'ai également mené un entretien individuel avec chacun des Directeurs et Chefs de service de la Zone de Police: "Cher collègue, vous êtes responsable d'un service particulier, que voulez-vous voir changer, évoluer dans votre Zone de Police?".

Et dernier carat, cerise sur le gâteau mais cela me paraît éminemment important, on a rédigé, envoyé un questionnaire à tous les policiers, les personnes du cadre administratif et logistique de la Zone de Police, 440 personnes: "Que voulez-vous voir changer dans votre Zone de Police?". J'ai été assez positivement étonné d'avoir 64 réponses. Ce pourcentage dans ce genre de questionnement, ce n'est pas mal.

On a, autant que possible bien sûr, repris les sollicitations diverses des collègues dans ce cadre-là.

Quelque chose qui me paraît important avant d'entrer dans le vif du sujet – rassurez-vous, je ne vais pas rentrer dans chacun des points de la lettre de mission que vous avez pu découvrir dans la préparation de ce Conseil – je me permettrai de mettre l'accent sur ce qui me paraît, moi à titre personnel, humblement, plus important que d'autres choses.

La première chose à vous dire, c'est qu'il y a deux manières de voir une lettre de mission, soit c'est une obligation de moyens, soit c'est une obligation de résultats.

Une obligation de moyens, cela veut dire que je m'engage à mettre tous les moyens à ma disposition de la manière la plus correcte possible pour fonctionner. L'obligation de résultats, c'est: "Je m'engage à faire cela et j'aurai le résultat".

Comprenez bien que c'est beaucoup plus compliqué d'atteindre le deuxième objectif que le premier mais je dois avouer humblement et cela me semble important de le dire que dans le cadre de la confiance qui existe entre les Autorités communales et les moyens qu'elles acceptent de mettre, dans des temps difficiles, au bénéfice de la Zone de Police, c'est que pour toute une série d'objectifs, on passe de plus en plus d'obligation de moyens à une obligation de résultats. Et c'est quelque chose, ici, que j'assume devant vous en le disant.

Quelque chose d'important aussi, ce sont les valeurs. Quelles sont les valeurs qu'un Corps de police doit avoir? Quelles sont les valeurs que doivent défendre chaque membre qui compose ce Corps de Police? Ce sont des idéaux qui sont communément partagés.

Je vais vous donner un exemple parce que cela ne reste pas des vains mots. Pour certains d'entre vous qui nous ont rejoints lors des vœux annuels de la Zone de Police, je m'étais publiquement ouvert devant vous sur la problématique des fouilles à nu qui faisaient à un moment donné la une des journaux concernant le procès terroriste qui se passe à Bruxelles et j'avais exprimé, à titre tout-à-fait personnel, les remarques que j'avais par rapport à ces pratiques.

J'ai pu voir que des Cours de Justice ont estimé finalement que certains avis que j'avais – ils ne m'ont pas consulté, je vous rassure – n'étaient pas si mauvais que cela mais j'assume ce genre de choses parce que c'est, par exemple celui-là, quelque chose que je veux voir partagé au sein de mon Corps de Police. Ce sont des points d'attention qui méritent un réel intérêt de la part des collaborateurs.

Enfin, par facilité je pense, j'ai subdivisé les objectifs en deux objectifs génériques, les objectifs opérationnels et ceux organisationnels. Ce sont quelques-uns de ceux-ci que je vais maintenant mettre avec vous en lumière.

Tout d'abord au niveau des objectifs opérationnels, je n'en parle même pas ici tellement cela me paraît évident mais le premier objectif, c'est exécuter le Plan Zonal de Sécurité (PZS). C'est la raison pour laquelle vous ne verrez pas dans ma lettre de mission des objectifs chiffrés au regard de la criminalité, de la drogue, des accidents de circulation. Non, cela, c'est la Plan Zonal de Sécurité. Ce sont des rapports annuels, ce sont des moniteurs de sécurité qui mesurent tout cela mais il est évident que le premier but de nos opérations, c'est quand même de faire respecter celui-ci.

Quelque chose qui me paraît éminemment important, c'est que s'il y a 25 ou 30 ans, la Police estimait que nous allions, grands comme nous sommes, résoudre tous seuls tous les problèmes du monde – si cela avait été possible, cela se saurait – et donc, quelque chose qui est éminemment important pour nous, c'est le partenariat.

Vous verrez ici qu'il y a vraiment un objectif de pouvoir collaborer avec toute une série de collaborateurs intervenants internes, externes pour pouvoir arriver à remplir nos objectifs.

Le premier partenariat, c'est avec les Institutions fédérales, en tout cas, c'est le premier que je note chronologiquement, la planification d'urgence, on sait que, malheureusement, ces

derniers mois, années, c'était quelque chose d'éminemment important. C'est aussi le rôle précurseur que nous pouvons jouer, nous, avec les Institutions fédérales.

J'étais venu devant vous il y a presque deux ans maintenant, sur les body cams et les modalités d'utilisation des body cams. On en avait longuement discuté et bien sachez qu'au niveau fédéral, la Police fédérale entre autres, à repris quasi intégralement les directives dont nous avons discuté ensemble comme étant les directives qui sont d'application pour l'utilisation de ce moyen.

Cela a 2 avantages:

- 1. cela veut dire qu'on n'a pas si mal travaillé que cela,*
- 2. on n'a pas tout à changer après 2 ans d'exercice.*

Vous voyez que ce partenariat est quelque chose de particulièrement intéressant.

Dois-je mentionner le partenariat au niveau des structures régionales? Le statut de Namur Capitale est quelque chose d'éminemment important et régulièrement, à chaque nouvelle arrivée, nous sensibilisons nos collaborateurs à cette importance que le Parlement et le Gouvernement puissent travailler de manière sereine, de faire en sorte que Namur soit toujours, de manière très positive, vue comme capitale de la Région.

Également au sein de la Police intégrée, nécessité d'avoir des collaborations et aussi avec les services de la Ville, je vous l'ai dit tout à l'heure, parce que nous sommes un des acteurs au côté de l'Administration pour remplir des actions prévues dans le Plan Stratégique Transversal de la Ville.

Un autre point important, c'est le renforcement de rôle de la Direction des Opérations. Quand je suis arrivé, il y avait une direction qui avait un embryon d'existence, qui dirigeait certains aspects de la Zone de Police et pas d'autres. De manière assez logique, l'unité de commandement d'unités de terrain – excusez-moi de parler avec quelques mots militaires que certains d'entre vous peuvent connaître et apprécier – la Direction des Opérations dirige dorénavant ensemble des services opérationnels de la Zone de Police de manière à le faire avec souplesse et transversalité.

Qu'est-ce que je demande à cette Direction des Opérations?

C'est de mener, outre le travail de tous les jours, outre les boulots, les missions des policiers de tous les jours, des actions complémentaires de sécurisation. Je vais y revenir mais les patrouilles pédestres "urban" qui ont été mises sur pied, il y a quelques mois maintenant, sont une réalité qui fonctionne et donc, c'est cette Direction des Opérations qui doit les mettre en œuvre et pouvoir les diriger.

Également certains projets transversaux. L'actualité me permet de mettre en exergue l'ouverture, enfin l'inauguration hier et l'ouverture dans deux jours du nouveau CPVS (Centre de Prise en Charge des Victimes de Violences Sexuelles) sur l'arrondissement de Namur. C'est également un projet qui sera mené opérationnellement au départ de la Direction des Opérations.

Un deuxième point important pour cette Direction, c'est la gestion de l'information mais sous tous types. Par exemple, le suivi des médias sociaux. Le nombre de choses qui peuvent être exprimées de manière positive, de manière moins positive, intéresse nos services. Et donc, nous suivons comme tout un chacun pourrait le faire, ouvertement, les médias sociaux.

On déploie également une cellule digitale, c'est-à-dire des personnes qui vont pouvoir utiliser beaucoup plus qu'avant, par exemple, le système de caméras. Non seulement pour voir a posteriori ce qu'il s'est passé mais également bien avant a priori pour pouvoir observer ce qu'il se passe sur la voie publique de manière ouverte. Tous les citoyens savent qu'il y a des caméras, qu'ils peuvent être régulièrement filmés. Si nous devons intervenir proactivement, nous suivrons cela grâce à une cellule qui travaillera de manière proactive.

Alors, c'est ici que je remarque, malgré avoir relu plusieurs fois cette présentation, l'accessibilité n'a rien avoir dans le rôle de la Direction des Opérations. Elle aurait dû se

retrouver ailleurs au niveau de la communication mais cela me permet de vous dire que l'année prochaine, notez déjà dans vos agendas le 1^{er} juin 2024, parce que nous allons organiser une journée portes ouvertes au profit des citoyens. Vous serez les bienvenus pour découvrir les actions de votre Police au jour le jour.

Les fonctionnalités de police de base, je ne vais pas les passer toutes en revue, je vais vous en donner 2, 3 qui pour moi me paraissent relativement importantes.

Elles sont organisées en fonction de la structure de notre Zone de Police donc vous pourrez voir dans cette lettre de mission que telle entité a telle mission qui lui est attribuée. C'est beaucoup plus lisible, beaucoup plus facile que cela ne l'était la fois précédente.

Pour la proximité, nous allons travailler comme nous l'avons déjà fait sur une simplification de la charge de travail administrative de nos agents de quartier. Ils sont encore trop souvent, à juste titre parce qu'ils doivent le faire, dans les bureaux. Nous avons mis en œuvre, il y a quelques mois, une application informatique pour les domiciliations.

Maintenant, l'agent de quartier se présente chez vous, il sonne à votre porte. Il a sa petite plaquette, son petit smartphone ou plaquette sur lesquels toutes les questions sont indiquées. Il pose les questions, il remplit, il appuie sur le bouton, l'Administration communale reçoit en temps réel toutes les informations qui permettent de traiter rapidement la demande de domiciliation alors qu'avant 2, 3, 4 jours étaient nécessaires pour rédiger le rapport et le transmettre. C'est un exemple parmi d'autres de la simplification administrative de leur travail.

Une deuxième fonctionnalité qui, pour moi, méritera la plus grande des attentions, c'est la fonctionnalité accueil, accueil dans toutes ses dimensions:

- l'accueil physique qui nécessite une confidentialité qui, il faut l'avouer, sur le site du Théâtre actuellement, n'est pas présente.*

La 1^{ère} action que nous allons mettre en œuvre, c'est de pouvoir aménager structurellement quelque chose de meilleur que ce que l'on a maintenant pour assurer une confidentialité de la victime qui vient exposer ce qu'elle a malheureusement vécu.

- l'accueil, c'est l'accueil téléphonique, améliorer l'accessibilité.*
- c'est également la prise de plaintes sur rendez-vous. Je m'inscris pour tel jour, telle heure, pour venir déposer plainte. Je sais que tel jour, telle heure, j'aurai quelqu'un qui prendra ma plainte. Je ne vais pas devoir rester une demi-heure, $\frac{3}{4}$ d'heure, 1 heure à attendre que la voie se libère et que quelqu'un puisse prendre ma plainte.*
- ainsi que Police on Web, c'est-à-dire aussi, le dépôt de plaintes à distance mais j'anticipe évidemment des questions. Le but n'est pas de tout faire à distance. La fracture numérique reste quelque chose qui existe mais cela doit rester une possibilité complémentaire pour un certain nombre de personnes pour pouvoir déposer plainte.*

Enfin, dernier exemple concernant les fonctionnalités de police de base; je prends l'exemple de la sécurité routière et d'une démarche, qui a déjà été faite entre nos services et Monsieur le Bourgmestre, de rendre visite à tous les villages de l'entité, dans une rencontre citoyenne pour pouvoir voir quelles sont les problématiques que vous vivez chez vous en matière de sécurité routière et voir quels sont les aménagements, quelles sont les actions policières qui pourraient contribuer à améliorer votre sécurité ou votre sentiment de sécurité en cette matière.

L'appui opérationnel, je prendrai un seul exemple, c'est le service d'appui canin. Nous avons investi énormément dans les nouveaux maîtres-chiens, non seulement le maître mais le chien également, dans les fonctionnalités qui ont trait à l'attaque sur les stupéfiants donc au phénomène de stupéfiants.

Nous avons dorénavant un maître-chien passif, c'est un chien qui peut travailler au contact des citoyens, qui peut se balader dans la gare, par exemple, pour voir s'il n'y a pas une possession de stupéfiant qui n'est pas autorisée, bien évidemment.

Mais aussi, maintenant, en formation, un maître-chien actif qui sont des chiens qui peuvent permettre de faire des perquisitions, des fouilles de véhicules, de manière à augmenter notre capacité opérationnelle dans ce cadre-là puisque je ne dois pas vous convaincre, les stupéfiants sont un phénomène prioritaire d'approche de notre Zone de Police.

Les objectifs à portée organisationnelle, se déclinent en 3 niveaux: les ressources humaines, les ressources logistiques et la gestion de l'organisation.

Au niveau des ressources humaines, un effort particulier sur la formation, il y a un plan de formations qui est rédigé de manière annuelle et je veillerai, outre les formations de base obligatoires, à y indiquer toute une série de choses en phase avec les valeurs dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Je vous donne quelques exemples:

- une formation orientée sur l'inclusion avec des contacts avec l'Aviq;*
- une formation orientée sur l'éthique avec la visite de la caserne Dossin à Malines;*
- des formations relatives à la diversité, la prise en compte du genre dans notre Administration que ce soit au niveau du recrutement ou de la prise en charge de certains problèmes.*

La politique de télétravail, née comme vous le savez par la période Covid: nous allons la maintenir parce que nous y voyons vraiment un avantage. Alors seront en télétravail les personnes qui ont de bonnes raisons de l'être, pas les personnes qui font de l'intervention urgente, nous sommes bien d'accord. Mais il y a une réelle plus-value à utiliser cette politique.

Nous aurons également – et c'est important puisque l'on parle beaucoup de la politique des pensions et de l'allongement des carrières – une attention particulière pour nos membres du personnel plus âgés. Nous aurons donc une politique active sur la durée des carrières de manière à pouvoir trouver, pour les personnes à qui il reste entre 5 et 10 ans de carrière, un certain nombre de missions qui sont en phase avec tout ce qu'elles ont déjà donné et tout ce qu'elles ont déjà presté.

En matière de gestion des ressources matérielles, 2 choses à mettre en avant qui me semblent importantes. Vous savez sans doute que nous avons lancé un projet de construction d'un centre de maîtrise de la contrainte comprenant entre autres un stand de tir mais également des terrains d'entraînement sur le site de l'Hastedon.

D'ailleurs, c'est un investissement important qui est consenti mais c'est une réalisation qui est importante, indispensable pour les membres de notre service de police, de manière à ce que leurs interventions sur le terrain se passent de la meilleure manière qui soit.

Le deuxième axe sera la consolidation du projet visibilité et identité de notre Zone de Police. Quand on dit, on ne voit pas le policier et bien, le policier dorénavant, celui qui est sur le terrain, on le voit parce que nos tenues ont été adaptées. Et nous ferons en sorte également que l'identité de notre Zone soit respectée.

En matière informatique, nous allons également – j'ai déjà rapidement abordé – optimisé des systèmes de gestion des images vidéo de manière à pouvoir s'y retrouver parmi la multitude d'images qui nous arrivent.

Quant à la gestion de l'organisation, un plan de communication interne et externe a été développé et sera encore améliorer – je ne vous reparle pas de la journée portes ouvertes qui est un axe de communication – mais également la diffusion régulière de communiquer de presse.

Et à votre demande et à juste titre, tout à fait légitime, dès lors qu'un communiqué de presse sera envoyé sur nos actions, il vous sera également, vous en tant que représentants, Conseillers communaux, envoyé le jour même à titre de bonne information.

La rédaction d'un plan d'intégrité, je reviens avec ses valeurs. Il y a des directives européennes sur le lanceur d'alertes que nous allons devoir mettre en œuvre. Il y a la gestion des plaintes

qui arrivent. Est-ce que le policier s'est bien comporté? Chaque plainte, qu'elle soit téléphonique, écrite, par mail, qui nous arrive est analysée. Et une réponse est donnée au plaignant sur le bien-fondé ou le non bien-fondé de sa plainte.

Le développement durable, je ne dois pas vous convaincre que c'est quelque chose qui est éminemment important: le fonctionnement par pool quant au matériel; nos véhicules qui seront de plus en plus électriques. Donc toute une série de décisions logiques à prendre.

Et dans ce petit paragraphe, évidemment, cela ne vous aura pas échappé au point 4.4.3., troisièmement qu'il y a une coquille, je le dis avant que vous me le disiez et donc, vous accepterez que la dernière version que vous accepterez, que vous voterez, je l'espère, sera amputée de cette petite coquille qui n'apparaîtra plus.

Enfin, au niveau de ce que j'appelle la fierté d'appartenance, il y a un des points qui est le rôle sociétal de notre Zone de Police. Nous faisons partie de la société, nous devons être présents dans notre sphère de travail et nous allons mettre en œuvre, si ce n'est déjà fait, diverses initiatives, je vous en cite quelques-unes:

- *le prêt d'un véhicule de police déclassé au profit d'une institution pour personnes malades mentaux;*
- *l'accueil d'enfants déficients mentaux;*
- *une collaboration spécifique avec l'IPPJ de Saint-Servais;*
- *le recours à une entreprise de travail adapté pour l'entretien des abords et de nos espaces verts.*

Quelques exemples parmi d'autres mais je suis sûr que vous aurez éventuellement d'autres propositions et si ce n'est pas le cas, j'en terminerai ici et je suppose que vous aurez, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs, peut-être quelques questions à me poser.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur le Chef de Corps.

Je crains peut-être, effectivement qu'il y ait quelques interrogations dans la salle en suite de votre exposé qui est une synthèse de la feuille de route que vous avez tracée dans votre lettre de mission.

Une lettre de mission que nous avons effectivement pu discuter préalablement ensemble en ma qualité de Chef administratif de la Zone. C'est à présent au Conseil à qui il convient de pouvoir céder la parole et donc, qui souhaite pouvoir poser l'une ou l'autre question ou partager une réflexion au Chef de Corps?

Il n'y a pas d'obligation mais Monsieur Warmoes.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Je suis un peu étonné, Monsieur le Bourgmestre, d'être le seul.

On a déjà échangé un peu en Commission de Monsieur Prévot mais je n'avais pas encore lu le document. J'ai lu attentivement votre lettre de mission, Monsieur le Commissaire en Chef, mais je n'ai pas préparé de texte écrit. Je vais devoir un petit peu chercher et je vais directement le dire, je ne vais pas aborder ici les sujets qui fâchent. Vous connaissez notre position par rapport aux caméras.

Je vais faire un peu comme vous, c'est-à-dire que j'ai souligné quelques paragraphes qui m'ont un peu surpris, en général agréablement et que je voulais souligner et j'ai par-ci par-là, encore quelques petites questions.

D'abord, c'est essentiellement des choses positives. Vous l'avez mentionné donc vous avez envoyé un questionnaire à tous les membres de la Zone de Police avec 64 réponses. Je trouve cela vraiment important et bien et ce n'est pas évident pour un membre du personnel d'exprimer éventuellement une critique, une proposition vis-à-vis de sa hiérarchie. 64 qui se soient exprimés, je trouve cela bien.

Après je ne sais pas, vous avez intégré cela autant que possible et ils jugeront eux-mêmes dans quelles mesures vous avez intégré leurs propositions mais je voulais souligner la démarche que je trouve une démarche participative par rapport aux membres du personnel. Je voulais souligner ce point-là.

Je ne sais pas si d'ailleurs, c'est une démarche. Parfois, je me pose la question si la démarche est une démarche obligatoire dans le cadre du processus ou si c'est un choix que vous avez fait délibérément. Enfin, je suppose en concertation avec le Collège.

Je voulais aussi souligner dans les attitudes de base. J'ai un peu noté quelques paragraphes que j'apprécie, donc vous écrivez: "Tous les membres du personnel méritent une attention permanente, l'humain est au centre de nos actions, l'origine et le but de nos missions. Chacun quelle que soit la place qu'il occupe a droit à un traitement basé sur l'équité. Le Chef de Corps est ouvert aux discussions et aux critiques constructives ainsi qu'orienté vers la résolution de problèmes". Je trouvais aussi utile de souligner ce paragraphe-là et bien sûr, la Zone de Police en tant que service public, je ne vais pas aller plus loin là-dessus.

Un point aussi, qui est évident naturel mais qui parfois, n'est pas toujours respecté, c'est simplement "les dirigeants agissent conformément aux valeurs".

Vous énumérez les différentes valeurs dont l'intégrité, le respect, l'ouverture d'esprit, la flexibilité, l'esprit de service et la fierté. Je ne vais pas parcourir tout mais je voulais juste souligner le point de l'esprit de service que "tout membre de la Zone de Police travaille au service de chaque citoyen en ce compris au service de la plus petite minorité de la société et doit se montrer serviable à l'égard de ses partenaires et de ses collègues".

Je passe au partenariat. On en a parlé effectivement vendredi. Je trouvais que cela manquait mais vous l'avez dit en Commission. Il y a aussi des partenariats avec les associations. Prenons par exemple, la consommation de drogues, c'est évident que vous collaborez – vous l'avez confirmé – avec des associations comme Phénix. Je trouve un peu dommage que ce ne soit pas dans la lettre de mission mais vous l'avez dit oralement, en Commission du Bourgmestre.

Un paragraphe qui m'interpelle aussi ou qui nous interpelle, vous dites: "réagir de manière souple aux phénomènes induisant des nuisances publiques telles que, par exemple, la consommation et le trafic de substances stupéfiantes, la mendicité réglementée ou les drifts en particulier par la mise en œuvre récurrente d'actions de sécurisation".

Là, s'il a moyen d'avoir un petit mot d'explication parce que je ne sais pas ce que cela veut dire exactement la mendicité réglementée. C'est peut-être par rapport aux terrasses, je ne sais pas. Et puis, comment vous voyez la manière souple de gérer ces nuisances qui sont effectivement des nuisances, en tout cas, pour les personnes qui y sont confrontées.

Alors je veux souligner aussi, mais vous l'avez vous-même souligné dans votre exposé, l'importance d'améliorer l'accueil dans les bâtiments de police. Vous l'avez dit vous-même qu'il y a du travail à cela. Cela, je veux le souligner aussi.

J'aurais voulu avoir un petit mot d'explication en ce qui concerne l'intervention où vous écrivez que vous voulez "revoir l'organisation relativement au nombre d'équipes nécessaires par pause". Je voulais juste savoir comment vous voyez cela, ce que cela veut dire concrètement.

Je veux aussi souligner que nous soutenons – vous en avez parlé aussi effectivement – ce que vous appelé les rencontres citoyennes villageoises par rapport à la sécurité routière; enfin, je pense que les rencontres étaient sur la sécurité en général ou spécifiquement routière. En tout cas, le fait d'aller à la rencontre des citoyens et dans ce cas-ci, des villages, je trouve que c'est une démarche positive qui a été impulsée par le Collège, je pense.

Et puis, le point sur l'assistance policière aux victimes et l'importance des formations spécifiquement puisque vous avez parlé du Centre de Prise en Charge des Violences Sexuelles donc les inspecteurs mœurs, c'est un point aussi qui nous parle.

Je souligne aussi le volet bien-être animal. Ce sont parfois des points que je n'aurais pas attendus et que je voulais souligner.

Et alors, un petit mot d'explication puisque vous parlez aussi de réflexions sur une éventuelle acquisition de drones. J'aurais voulu en savoir un peu plus. Comment vous voyez cela?

Je me rends compte que j'ai souligné beaucoup de points.

Ce que je voulais souligner de positif aussi, c'est, dans les principes généraux par rapport aux objectifs organisationnels apportés. Vous dites: "preuve d'ouverture et d'accessibilité, politique de la porte ouverte envers les membres du personnel et les actions représentatives du personnel", je trouve que c'est un point important aussi que je veux souligner.

Vous l'avez évoqué également, un plan de formation annuel qui tient compte de l'inclusion donc par rapport à l'Aviq, de l'éthique, la caserne Dossin, vous en avez parlé et de la diversité.

Je ne vais pas aller plus loin dans le détail mais il y a aussi les différentes actions par rapport au bien-être au travail du personnel qui est, bien entendu, pour nous, un point important aussi. Avec entre autres, là, je vais le mentionner: "des réponses pragmatiques à des souhaits récurrents tels que la mise à disposition de locaux d'entraînement sportif et des cafétérias mieux aménagées". Cela me fait un peu sourire: "la problématique du stationnement des véhicules des collègues affectés au site Théâtre". Effectivement, les policiers eux-mêmes sont confrontés probablement aux mêmes problèmes que les citoyens de stationnement au centre-ville.

Je pense que j'en ai fini. Je veux juste souligner aussi le point sur le développement durable. La Police, comme toute institution publique, a aussi un rôle à jouer là-dedans, avec différentes propositions, que vous avez aussi, de véhicules et vélos électriques, essayer de bannir l'utilisation de contenants plastiques et faire appel à des produits du commerce équitable entre autres.

Voilà, quelques points que j'avais relevés qui suscitaient mon intérêt ou parfois une question.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Warmoes.

Je dois corriger d'ailleurs un propos introductif que j'ai tenu en annonçant l'absence ce soir de Madame Delvaux, elle est bien avec nous depuis le début donc comme cela, ce sera acté au PV sans problème.

Monsieur Bruyère. Ah, je croyais que le petit geste que vous m'aviez fait...

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:

... Si mais on fait le tour des questions et puis Monsieur Libois reprend?

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Oui, Monsieur Libois répond toujours après. C'est d'abord le tour de toutes les questions.

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:

Je comprends tout à fait le processus.

D'abord, je m'excuse auprès du personnel communal que j'ai embêté pendant 10 minutes en renversant mon verre partout. Je prends le prétexte que je suis jeune papa pour dire que je suis très fatigué, ce qui est objectif et j'en profite pour remercier toutes les personnes ici dans la salle qui nous ont félicité ma compagne et moi-même. Merci beaucoup. On est plus fatigué mais on est surtout plus heureux.

Merci beaucoup, Monsieur Libois, pour l'exposé, il était très clair et très honnête. C'est vraiment un exercice très positif pour nous de pouvoir avoir un vrai échange comme cela, honnête aussi sur les forces et les défis de notre Police.

Evidemment, je me permets d'en profiter pour témoigner mon respect aux travailleurs de la fonction publique qui, tous les jours, sont en charge de protéger les citoyens sous tous les aspects de la protection. Vous avez parlé de: en ligne, dans la vie réelle, etc. Evidemment, respect à eux qui bossent de jour comme de nuit dans des situations parfois vraiment pas faciles.

Moi, j'avais 3 questions concrètes.

Vous l'avez évoqué sans creuser ce que vos collègues avaient répondu. Moi, cela m'intéresserait. Quel a été, en gros, le contenu des 64 réponses? Nous, cela nous intéresse, comme parti de travailleurs, d'avoir le retour de terrain des travailleurs. On a bien entendu votre avis et votre ligne de conduite. Nous sommes intéressés de savoir ce qu'eux demandaient, dans les grandes lignes.

Cela a aussi été évoqué par vos soins mais je voulais un peu creuser cela. Ce n'est pas toujours clair pour moi. Dans la lutte contre le sexisme et notamment les féminicides. Des femmes qui subissent un sexisme qui est tellement violent que, malgré leur plainte ou malgré des tentatives de leur part d'échapper à leur conjoint ou leur ex-conjoint violent, ne trouvent pas toujours réponse à cela et malheureusement, cela pousse parfois à des drames.

En tout cas, j'ai un drame en tête il y a 1 ou 2 ans de quelqu'un qui a porté plusieurs fois plaintes. Je mets un peu les pieds dans le plat sans du tout incriminer la police parce que c'est une question très compliquée. Mais voilà, on est entre nous, je profite que vous soyez là pour aussi aborder ce genre de sujets difficiles. Qu'est-ce qui est prévu pour cela?

Petite anecdote qui n'incarne vraiment pas du tout, à mon avis, ce que l'essentiel des travailleurs de la Police disent aux femmes qui viennent porter plainte. Petite anecdote, avec ma compagne, on avait vécu, nous, un fait de violence dans la rue. On a porté plainte il y a 2, 3 ans. A côté de nous, dans un bureau dont la porte n'était pas fermée, une femme était là vraisemblablement pour un dépôt de plainte.

Et le collègue demandait comment elle était vêtue. Moi, en tout cas, en tant qu'individu, je pars du principe que la victime est d'abord victime et pas forcément responsable de l'acte qu'elle a subi.

Voilà, est-ce qu'il y a des formations? Je répète, je ne pense pas du tout que l'essentiel des travailleurs disent ce genre de choses mais manifestement, il y a un défi. Est-ce qu'il y a des formations qui sont prévues par rapport à cela, pour harmoniser un peu cela? C'est ma deuxième question.

Ma troisième question, c'est les droits de la population à avoir accès à l'espace démocratique. Il y a dans notre ville, qui est une capitale, beaucoup, beaucoup de gens qui en profitent, du coup, puisque c'est une capitale pour essayer d'exprimer leurs droits démocratiques par des pétitions, des manifestations, même des distributions de prospectus avec des avis politiques dessus, politiques ou citoyens.

J'ai un exemple concret, j'en ai même deux, d'associations qui tombaient un peu des nues qui m'ont demandé: "Voilà, comment cela se fait, Monsieur Bruyère, moi, je ne fais pas cela souvent, des pétitions? Mais j'ai un sujet qui me préoccupait très fort, j'ai vite fait une pétition. J'ai demandé aux gens dans la rue, une fois sur le marché, de la signer et j'ai été très surpris de voir des agents de la Paix me menacer d'appeler la Police et d'avoir des sanctions. Je ne sais pas si c'était une sanction administrative communale, une amende, un PV, peu importe mais, en gros, je me sentais bâillonné".

Par rapport à cela, je ne suis pas du tout juriste mais j'avais retenu que l'article 28 de la Constitution précise que "chacun a le droit d'adresser aux autorités publiques des pétitions signées par une ou plusieurs personnes". Cela, c'est l'article 28 de la Constitution qui, a priori, n'a plus de sens en théorie si dans la pratique, à l'extérieur, on a besoin d'une autorisation de

l'Etat pour exercer ce droit-là; pareil pour les manifestations.

J'ai l'impression qu'il y a une espèce de zone grise. D'un côté, la Constitution est très claire. Nous sommes dans une démocratie où, c'est l'article 19 par exemple: "La liberté de manifester ses opinions en toute matière doit être garantie dans l'espace public". Où est d'après vous, la limite ? Est-ce que, dans votre ligne de conduite, vous estimeriez normal de mettre des amendes à des gens qui, par exemple, ne demande pas 3 mois ou 6 mois à l'avance de faire une action publique sur un sujet qui les préoccupe?

Voilà, c'était un peu mes 3 questions et merci d'avance pour vos réponses.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Bruyère en vous réitérant les félicitations pour votre récente paternité.

Madame Grandchamps.

Mme P. Grandchamps, Conseillère communale Ecolo:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Merci pour votre présentation claire et efficace qui va régler les difficultés que rencontrent notre Ville, comme beaucoup d'autre d'ailleurs, dans, par exemple, ce fameux sentiment d'insécurité.

Néanmoins, cette lettre de mission est importante car elle donne le ton. Elle nous donne l'image de ce que la Police de la Zone de Namur est et surtout sera. Note que vous nous présentez ce soir.

Ce document n'est certainement pas une reproduction d'un document-type qu'on se passe de Chef de Corps à chef de Corps. Elle présente comme particularité de développer des valeurs qui nous parlent et qui ne coulent pas de source dans le monde policier. Et c'est de cela que nous souhaitons parler ce soir et souligner positivement.

Tout d'abord, les valeurs que vous proposez sont importantes. L'intégrité, l'attitude éthique, l'ouverture d'esprit, l'égalité des chances, la neutralité, la diversité, le respect, le travail contre les préjugés, une police au service des citoyens et des citoyennes, la fierté, la dignité de la fonction mais le refus de l'arrogance, voilà, un résumé des valeurs que vous proposez. Et donc nous souhaitons vraiment souligner l'aspect positif de tout cela.

Dans les actions que vous nous avez présentées, on tient à en souligner quelques-unes même si vous les avez présentées, je serai donc très brève.

Vous parlez de la police de proximité, c'est évidemment quelque chose qui touche les citoyens et le fait de simplifier leurs charges administratives de travail va dans le sens d'une plus grande disponibilité pour les citoyens et c'est vraiment bien.

Parler de l'assistance aux victimes avec l'attention particulière pour les violences intrafamiliales et les violences sexuelles, c'est aussi quelque chose de très important et qui nous tient à cœur avec la formation qui va avec et que vous proposez pour vos policiers.

L'accueil, on en a déjà parlé ici souvent et donc, c'est vraiment très bien de pouvoir améliorer cette confidentialité qui, effectivement, fait défaut aujourd'hui et qui est très importante, qui peut conduire au fait de ne pas aller porter plainte.

L'intégration, évidemment, d'actions en ligne avec le développement durable nous touche aussi. Vous parlez de rationaliser le charroi, réduire le plastique, la mobilité douce des travailleurs. Nous sommes évidemment en phase avec cela.

Petit bémol sur la sécurité routière, on y parle évidemment de sécurité dans les villages, de stationnement mais on ne parle pas spécifiquement des usagers les plus faibles, les piétons et les cyclistes même si la Police y travaille activement, on le sait. Et c'est encore mieux si la priorité est écrite.

Sur la question des aménagements, il faut innover, aller toujours plus loin donc c'est important. C'est important aussi sur le plan des travaux, vous l'indiquez, vous faites part des nombreux avis que vous rendez lors de travaux. C'est important également d'avoir de bonnes déviations pour les piétons et les cyclistes.

Et je terminerai sur ce petit volet-là. C'est la question du vol de vélos qui est vraiment très, très embêtante, ce n'est pas qu'à Namur. C'est un véritable fléau et un frein. Et donc c'est un axe qui nous semble important aussi.

Je ne vais pas m'attarder sur les éléments qui concernent les policiers eux-mêmes. Vous développez très bien et toutes ces valeurs évidemment, il faut qu'elles soient là aussi à l'encontre – si je peux dire – des policiers.

Je ne vais pas non plus parler de tout ce qui est interne qui est très positif aussi au niveau de l'organisation mais nous soulignons également les partenariats que vous développez avec les écoles et autres citoyennes et citoyens namurois.

Pour conclure, sur base de tous ces éléments, nous constatons vraiment que notre Police est respectueuse, humaine et s'est adaptée à son temps. Nous vous remercions pour cette lettre de mission et ainsi que votre équipe et nous vous souhaitons un bon travail.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame Grandchamps. Madame Klein.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Merci Monsieur le Bourgmestre. Merci Monsieur le Chef de Corps.

Vous l'avez dit, la lettre de mission du Chef de Corps est un document important puisqu'il définit les objectifs de la police namuroise pour les 4 années à venir, soit d'ici au 16 octobre 2026.

Au nom des Engagés, je me réjouis que le Chef de Corps place l'humain au centre des actions de la Police et qu'il cite des valeurs comme l'intégrité, le respect, l'esprit de service, etc.

Au-delà de toutes ces nobles intentions, je me permettrai d'insister en particulier sur deux ou trois points et d'émettre quelques considérations ainsi que quelques questions.

Afin de permettre aux Namurois et aux Namuroises de profiter de leur ville, d'y travailler, d'avoir le plaisir de s'y promener et de s'y déplacer, il est effectivement crucial de renforcer la capacité d'engagement opérationnel afin de garantir une présence pédestre structurelle, visible en particulier dans les hypercentres. Et c'est vrai que les patrouilles urbaines dont vous avez parlé doivent jouer un rôle clé dans l'objectif d'une ville apaisée et pacifiée que nous espérons tous.

A juste titre, un certain nombre de concitoyens et concitoyennes sont insécurisés par les nuisances induites par la consommation et le trafic des stupéfiants. Les Engagés vous encouragent à poursuivre les actions récurrentes de sécurisation.

Vous avez ajouté ici quelque chose qui ne se trouve pas dans votre lettre de mission ni dans ce que vous avez partagé vendredi, vous avez parlé des chiens passifs et actifs. Pour les stupéfiants, je me demandais si c'étaient des nouveautés ou pas. Voilà, c'est une curiosité.

Vous insistez aussi, et nous apprécions, sur l'importance de la proximité et effectivement, la présence visible, effective des agents de quartier. Effectivement, si on pense que les patrouilles doivent être présentes dans les centres-villes pour des questions de sécurité.

Je ne peux que relayer malheureusement, le fait que beaucoup de mes voisins et voisines se plaignent souvent de ne pas connaître, de ne pas voir leur agent de quartier. Au niveau de la convivialité et pour résoudre de petits conflits de voisinage, cela reste toujours très, très important. Donc je serai contente s'ils sont plus vite déchargés de leurs charges administratives pour être vraiment présents et visibles.

Vous avez parlé aussi de l'accueil au Commissariat du Théâtre. Effectivement, c'est un problème récurrent sur lequel on est déjà venu plusieurs fois en matière de confidentialité et donc on se réjouit que vous y prêtiez attention.

Effectivement, pour un certain nombre de victimes surtout victimes de violence, c'est tout à fait inhumain de se trouver dans une file et de devoir répéter pourquoi on vient parce que la vitre empêche l'accueillant de le comprendre.

Et là, je ne sais pas comment vous pensez vous y prendre et dans quels délais. Si vous avez déjà une idée de comment améliorer cet accueil, ce serait intéressant de savoir concrètement comment on peut le faire.

Je me demandais si c'était lié avec la possibilité de prendre des rendez-vous pour déposer des plaintes, prendre rendez-vous ou de dépôt en ligne. Je me demandais si cette faculté était vraiment offerte à l'ensemble des plaintes que l'on peut déposer ou pas. Voilà, ou si c'est simplement pour certaines infractions ou délits et que pour d'autres, c'est plus difficilement imaginable et surtout que quand on prend un rendez-vous, est-ce que cela peut être fait pour une plainte urgente?

Vous avez insisté sur, effectivement, des notions comme la diversité, l'inclusion, l'égalité des chances et l'exclusion de discrimination. En Commission mais ici aussi, vous avez reparlé de l'attention pour la dimension du genre et il m'est venu de nouveau l'idée de ces fameuses chartes de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'égalité des chances et de la diversité.

C'étaient des chartes qui avaient été lancées par Catherine De Bolle. Je me rappelle que votre prédécesseur avait signé cette charte et je pense qu'il y avait des chartes à la fois pour les manageurs et à la fois pour l'ensemble des policiers et policières, des agents. Je me disais que cela reste un outil qui peut être utile par rapport à votre objectif de travailler cette dimension.

Dans cette charte pour les manageurs, il y avait notamment aussi tout ce qui était la dimension diversité et mixité dans le recrutement dont vous avez parlé, de l'importance dimension de genre aussi dans le recrutement.

Alors, je me permettrai une dernière petite suggestion parce qu'ici dans le Conseil de Zone, le point 6, il y a une question de recrutement à huis clos mais je crois qu'en matière de recrutement, on insiste souvent aussi sur la composition des jurys et pour que cette composition des jurys soit aussi ouverte à la diversité, à la mixité. Et là, je regrette quand même et je me permets de dire que le jury est composé de 5 hommes et d'une femme. Voilà, un petit point d'attention.

Merci beaucoup en tout cas et bon travail et merci pour cette transparence et cette lettre de mission qui est, on va dire, inspirante. Merci, il n'y a plus qu'à.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame Klein. Monsieur Martin, je vous en prie.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Monsieur le Président.

Merci à notre Chef de Corps pour l'exposé qu'il a pu nous livrer, sa lettre de mission et les réponses qu'il nous fournit en Commission ou bien lorsqu'on l'interroge à travers nos questions.

Je pense, en effet, qu'en ayant parcouru les objectifs aussi de votre Police fédérale et la Police d'excellence telle qu'elle est définie, le programme que vous nous exposez ce soir réunit les ingrédients qui nous permettent de nous rassurer sur le fait que vous êtes une Police orientée vers les communautés, une Police guidée par l'information et la gestion optimale est aussi au rendez-vous.

C'est rassurant pour nous tant on sait que les défis qui se présentent à nous, surtout à vous, sont importants. Je pense, en effet, qu'on a avec vous et dans le programme – je vais dire que

ce n'est pas quelque chose de nouveau puisqu'on a pu collaborer ensemble et on est déjà dans un deuxième exercice – de la motivation, une capacité d'écoute, le sens des responsabilités, une intégrité également et une ténacité dans la volonté de pouvoir aller au-delà des problèmes qui se posent dans les différentes situations que Namur peut connaître. On sait la gradation de celles-ci.

Je pense, en effet, que ce sont des ingrédients importants qui nous permettent de pouvoir aller plus loin. On vous remercie, naturellement, pour tout cela en espérant qu'on pourra également évaluer même s'il y a des obligations légales, on le sait, il y a d'autres outils.

Je me suis permis – vous l'avez vu – de vous questionner sur un outil qui démontre notre intérêt aussi à pouvoir être informé, de comment vous pouvez exploiter les outils et comment vous aider aussi dans vos missions.

Je pense que cela marque bien notre intérêt de pouvoir suivre ce que la Police peut proposer comme solution et comme solution aux problèmes de sécurité que l'on peut connaître aujourd'hui.

Sur la question peut-être plus en détails sur votre lettre de mission, j'ai pu lire que l'inspection générale faisait un certain nombre de réflexions, de recommandations. Il y a même un modèle, un canevas qui a été à un moment donné proposé.

C'est une question: pourquoi ne pas avoir pris ce canevas ou en tout cas, les recommandations qui étaient reprises dans le modèle? Ce n'est, en effet, pas une obligation mais il y avait quelques éléments intéressants comme j'ai pu, moi-même, le voir.

Sur le point de partenariat important, naturellement, sur l'orienté communautés pour les institutions fédérales, vous citez la Police judiciaire mais pas la Police administrative et la gestion négociée de l'espace public ou la coordination d'opérations de Police dépassant le territoire de Namur alors que l'on sait que cela peut être aussi important surtout dans une ville comme la nôtre. Je me posais la question du pourquoi. Il y a sans doute des raisons ou peut-être que c'est, sans doute, intégré ailleurs.

Au niveau des institutions régionales, n'est pas cité le développement en matière de politique régionale avec l'impact vers la Police comme le bien-être animal ou l'environnement. On sait qu'aujourd'hui, les législations et les nécessités de collaboration avec le niveau régional sont importantes – et on le sait – en tant que Namur Capitale même si, en effet, cela a été évoqué notamment dans le point d'appui canin.

Au point 3.3.1. "Renforcer sa capacité d'engagement opérationnelle et de coordination". Comment seront mesurés ces objectifs? Quels indicateurs? Quelles fréquences? Est-ce que le Conseil de Police sera informé des mesures qui seront prises?

Je pense que cela pourrait être, en effet, quelque chose qui serait de nature à montrer un intérêt et si pas le Conseil de Police, en tout cas, la Commission du Bourgmestre si celle-ci ne peut pas être requise ou en tout cas trop longue.

Sur le point 3.4.1 Renforçant la présence visible effective sur les quartiers par une diminution et une simplification de la charge de travail via une digitalisation des processus. On a déjà abordé plusieurs fois le problème des agents de quartier submergés, en effet, par le travail qui était le leur en termes de travail administratif.

Moi, j'ai quand même quelques doutes sur la digitalisation même si cela peut aider. C'est surtout pour moi et à vous entendre aussi la simplification des processus qui fait gagner du temps.

Est-ce que ce n'est pas plutôt vers une simplification des processus combinée à une digitalisation qu'on arrivera? Peut-être que vous avez la réponse et que c'est, sans doute, renfermé quelque part dans votre exposé.

En tout cas, c'est la souffrance que l'on pouvait entendre chez certains de vos collègues agents de quartier, notamment dans les quartiers quand il y avait des problèmes et qu'on a pu les rencontrer. Je pense, en effet, que c'est important de pouvoir soulager ce niveau-là pour avoir une Police efficace de terrain.

Sur la gestion des risques liées aux attaques cyber, je vous avais questionné la dernière fois sur ce niveau-là. En effet, c'est assez vague. En tout cas, il n'y a pas de mesures spécifiques.

Est-ce que vous avez, en tout cas, cet intérêt-là? Est-ce que vous travaillez avec des plans de sécurité, j'ai envie de dire, fédéraux? Ou bien avez-vous une aide ou une sensibilisation des agents à ces risques sur cette matière-là?

Voilà quelques petites questions de détail qui mesurent combien nous avons lu avec attention votre lettre et soulever encore un point important que j'attendais avec impatience.

C'est naturellement le tour des villages. Je rejoindrai les propos de certains de mes collègues sur une attention réservée aux habitants de nos villages au-delà de la sécurité routière. C'est une demande qui avait été formulée, une demande que notre Bourgmestre avait entendue et même relayée en disant que ce serait, en effet, une bonne chose de pouvoir entendre les citoyens. Mais cela date déjà de quelques mois, avant Covid. Donc on a tous vécu, à un moment donné, des moments difficiles et c'était difficile de mettre en place ce genre de démarches.

Merci déjà pour votre intérêt, votre attention et les réponses que vous nous apporterez.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Martin. Monsieur Guillitte.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

*Monsieur le Bourgmestre,
Chers Collègues,
Monsieur le Chef de Corps,*

Il va sans dire que pour nous, membres du Mouvement réformateur, et pour nos affiliés, la question de la sécurité est en haut de nos préoccupations.

Pour notre part, par exemple, nous n'avons pas de réticence sur l'établissement d'un réseau de caméras de surveillance comme cela, au moins, les choses sont dites.

Lors de votre Commission, Monsieur le Bourgmestre, nous avons eu un riche échange et de nombreuses interactions avec Monsieur le Chef de Corps au sujet de sa lettre de mission mais aussi, ce soir, à entendre les différentes interventions.

C'est dire que le sujet de la gestion de notre Zone de Police interpelle notre Conseil et que nous sommes, majorité comme minorité, avides d'informations et d'échanges sur les activités des services de Police mais aussi au sujet de la sécurité de notre Cité.

Lors de mon intervention, j'ai relayé la demande de plusieurs d'avoir un débat, non pas uniquement sur les projets de la Zone et de son Chef de Corps mais aussi sur la situation actuelle, ces évolutions et, par cela, sur les mesures à prendre.

Vous avez eu l'occasion, Monsieur le Bourgmestre, de présenter dernièrement le rapport d'activités 2022 de la Zone à la presse, je serai, et d'autres certainement, intéressé d'en débattre aussi lors de votre prochaine Commission, voire en Conseil dans une thématique plus globale sur la sécurité.

Loin de là de dire que rien n'est fait en matière de sécurité à Namur mais je suis heureux du changement de paradigme des autorités communales, policières et judiciaires sur le sentiment d'insécurité.

Un sentiment d'insécurité, c'est de l'insécurité.

Lorsque je quitte une réunion à l'Hôtel de Ville vers 21h00 et que sur le chemin du parking de la Confluence, je dois me détourner de mon chemin en raison d'une bagarre entre toxicos, place de l'Ange, que je dois aussi éviter deux braillards sur le pont du Musée, mon insécurité n'est pas relative, elle est réelle.

Oh, je ne suis pas léger et j'ai de la répartie mais je comprends sincèrement que des personnes plus faibles, plus timorées ou craintives appréhendent de venir en centre-ville.

Je ne peux donc que me réjouir de la volonté de notre futur, si cela est confirmé, Procureur du Roi, qui dans une interview parue hier citait comme point marquant de son futur mandat la réponse au développement du sentiment d'insécurité à Namur et une plus grande rapidité dans les décisions de justice.

Une rencontre avec l'intéressé, après sa mise en place, avec les membres de votre Commission, Monsieur le Bourgmestre, serait la bienvenue.

Mais aussi, il faut le reconnaître, sur la volonté communale d'engager du personnel de police complémentaire pour des missions des patrouilles urbaines.

La lettre de mission qui nous est présentée ce jour est certes formaliste mais donne la vision et les objectifs stratégiques, pour les un peu plus de trois années qui viennent jusqu'à l'échéance du mandat en octobre 2026, de notre Chef de Corps.

Un des grands avantages de cette lettre de mission, la deuxième en l'occurrence, c'est qu'elle a pu faire l'objet de large concertation avec les différentes Autorités mais aussi avec le personnel de Police d'où l'intérêt marqué par la lettre de mission du Commissaire divisionnaire de s'appuyer sur l'esprit de service, la fierté des agents et les valeurs partagées par ceux-ci.

Ils ont fort à faire, moi qui découvre chaque jour des injures à leur égard sur les murs de notre cité. On va évoquer en fin de séance une motion de Namur antifasciste mais ce que je distingue en rue sous forme de tags ou de collages sont plus des expressions de la gauche radicale que des fachos.

J'ai demandé ce jour à notre Echevine de la Propreté publique qu'un tag "1312" soit effacé du pont de l'Evêché. Pour ceux qui ignorent ce que cela signifie, je les invite à googeliser.

Je ne vais pas m'étendre sur les différents objectifs à portée opérationnelle ou organisationnelle repris dans la lettre de mission, ils me semblent justes et de bon aloi. Cela a été rappelé par l'ensemble des groupes présents ce soir.

Le plan de formations tient compte de l'inclusion, de l'éthique et de la diversité, éléments souhaités par ailleurs mais aussi le développement durable, le télétravail d'une partie du personnel, la rédaction d'un plan d'intégrité, l'implication du personnel dans les acquisitions, le bien-être au travail et voire même aussi le bien-être animal.

Avec les limites budgétaires connues, nous avons pu l'aborder lors de l'approbation du budget de la Zone en février dernier. Pour rappel, 89% des dépenses inscrites au budget sont des dépenses de personnel, les possibilités d'initiatives sont d'autant limitées.

Seul bémol, Monsieur le Commissaire, est l'aspect "contact avec le public" qui me semble un souci constant, il ne faut pas oublier que le sentiment d'insécurité que j'évoquais en début de mon intervention était mal mesuré par l'absence de plaintes ou de données à ce sujet d'où une dichotomie entre le ressenti et le réel.

Aller au poste de Police pour porter plainte, voire même téléphoner à la Police pour signaler un fait, un évènement, une agression n'est pas, n'est plus un réflexe de nos concitoyens.

Il faudrait que le public namurois se réapproprie sa Police, l'apprivoise mais aussi que notre Zone accroît la réciproque. Un challenge pour vous, Monsieur le Chef de Corps.

Merci pour votre attention.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Guillitte.

Je pense avoir fait le tour de celles et ceux qui ont sollicité la parole. Je vais donc pouvoir me tourner à présent vers notre Chef de Corps pour ses différentes réponses.

Je vous en prie Commissaire.

M. O. Libois, Chef de Corps de la Zone de Police:

Mesdames et Messieurs,

Un grand merci pour toutes ces questions qui marquent votre intérêt pour votre Zone de Police et pour la sécurité des concitoyens. Je vais essayer de répondre autant que possible à toutes les interpellations qui ont été faites. Si j'oublie quelque chose, n'hésitez pas à revenir vers moi en deuxième lecture.

Je vais commencer par Monsieur Warmoes ou je vais peut-être le faire juste après.

Par rapport à quelques éléments d'intervention de Monsieur Warmoes, j'y reviendrai mais c'est un choix délibéré d'interroger les membres de notre personnel, ce n'est pas une pratique courante. C'est d'ailleurs une première, je pense, de pouvoir donner la parole à nos collègues mais je vais y revenir tout à l'heure parce que c'était une question qui avait été posée par un autre ou une autre intervenante.

Vous avez également sollicité une explication sur les interventions avec une certaine souplesse par rapport à des événements nouveaux. Je parlais, à un moment donné, de mendicité réglementée.

Il est évident que la lecture qui doit en être faite, c'est tout ce qui ne répond pas à la réglementation en matière de mendicité et qui nécessite une approche particulière.

Je voulais donner, par exemple, en matière de drifts qui sont ces comportements de personnes qui font des dérapages sur la voie publique et qui se déplacent assez rapidement. On a remarqué, dans diverses villes du pays, que c'était assez compliqué de pouvoir donner une suite particulière, une réponse particulière à ce phénomène.

Nous avons innové à Namur et nous avons mis en œuvre ce qu'on appelle la saisie administrative de véhicules en bon accord avec Monsieur le Bourgmestre qui a aussi un rôle à jouer dans ce cadre-là.

Disons qu'à un moment donné, s'il y a un problème de sécurité publique, nous saisissons le véhicule pour un certain nombre de jours. Cela vous paraît peut-être naturel, logique. Ce n'est pas évident à mettre en œuvre mais, jusqu'à preuve du contraire, ces deux dernières années, cela a marché.

Voilà, une souplesse de réaction par rapport à un phénomène émergent, il va sans doute revenir. On répondra d'une certaine manière.

Vraiment l'idée, c'est que, plutôt que de dire pendant 5 ans, on fait ceci et on ne fait que ceci, non, s'il y a quelque chose de nouveau qui arrive, on doit se poser des questions et on doit essayer de mettre en œuvre des réponses particulières pour régler le problème qu'on découvre.

Vous sollicitez également des informations supplémentaires sur la fonctionnalité "intervention" et donc le nombre d'équipes par pause. De manière différenciée, à nouveau ce que je vais dire est peut-être quelque chose de tout à fait naturel pour vous mais je découvre une organisation qui dit, à un moment donné, nous avons 5 équipes le vendredi soir et 5 équipes le mardi midi. Ben, je ne suis pas sûr que les 5 équipes soient tout à fait nécessaires le mardi midi mais qu'elles le sont peut-être le vendredi soir voire 6 ou voire 7.

Cette réponse que je vous donne ici vous paraît tout à fait naturelle mais pour changer une organisation de travail et passer d'un certain nombre d'équipes différentes à un autre, ce n'est pas si évident que cela.

Les patrouilles pédestres, pour moi, cela fait dorénavant partie de notre village policier. C'est quelque chose qui fait partie de l'intervention urgente. Donc indiquer qu'une intervention

urgente ne se passe pas uniquement dans un véhicule mais peut se passer en vélo parce qu'on a remis sur pied les patrouilles cyclistes ou à pied.

C'est quelque chose qui va devenir naturel mais qui doit être expliqué. Le défi du piétonnier qui arrive dans quelques années va faire que les interventions urgentes dans le piétonnier ne pourront se passer qu'à pied.

Voilà toute une série de choses qui doivent être mise en place, qui nécessitent de repenser la manière dont les équipes d'intervention travaillent.

L'acquisition d'un drone, c'est quelque chose qui est vite dit, qui est vite fait et qui est très, très compliqué. Il y a évidemment tout le respect, à juste titre, de la législation en matière de prise d'images dans un espace public.

Un drone, cela peut être un gros appareil qui vole et qu'on peut amener un peu partout. Cela peut aussi être simplement un appareil qu'on met au bout d'une ficelle et qui est au-dessus d'un espace bien particulier. Dans cette idée-là, moi, je pense à la protection du Parlement et du Gouvernement de notre région donc avoir un objet qui, dans l'espace public, peut aider à gérer certaines choses.

Si j'ai bien écrit explicitement réfléchir à, c'est qu'à l'heure actuelle, je ne suis pas réellement convaincu de la pertinence de l'utilisation de l'outil au regard de toutes les difficultés d'investissement et de mise en œuvre mais je m'engage à y réfléchir plutôt que d'avoir une idée toute faite qui est de dire: "Oui, nous allons acquérir un drone".

Le stationnement des véhicules de nos policiers au niveau du Théâtre: le policier n'a pas un avantage par rapport à un citoyen. C'est un problème pour les policiers qui travaillent au Théâtre, comme peut-être pour d'autres personnes, de venir prendre leur service chaque jour mais c'est quelque chose d'important parce que cela ressort de l'attractivité de notre métier.

J'ai entendu à plusieurs reprises, j'ai été interpellé par des policiers: "Votre Zone de Police, elle est très intéressante. On en entend beaucoup de choses positives. Elle a des moyens pour travailler mais si chaque matin, c'est une galère, pour moi, pour venir travailler et bien, je pense que je vais remettre une place ailleurs".

Si on veut réfléchir à l'avenir pour pouvoir avoir cet aspect attractif pour notre Zone de Police, nous avons fait des démarches. On l'a fait à titre d'organisation vers l'entière des sociétés privées ou publiques qui gèrent les parkings ici pour voir si un ensemble de 250 personnes pouvaient faire l'objet d'une attention particulière dans les abonnements, pour les formules d'abonnements.

C'est une manière d'essayer de répondre à une problématique qui a été évoquée.

Monsieur Bruyère, j'y reviens: c'est la question concernant les réponses de nos travailleurs au questionnement qui a été fait dans deux actes principaux mais vous comprendrez qu'on ne les retrouve pas spécifiquement dans les options stratégiques parce que (et c'est évidemment tout à fait positif ce que je dis) chacun des collègues qui a bien voulu répondre l'a fait au départ de sa personnalité et du lieu de travail où il est et de ses problèmes de tous les jours.

Donc les problématiques évoquées remontaient dans 2 grands axes:

Le premier axe, c'est une nécessité particulière d'un outil de travail, qu'on n'a pas encore. On pourrait investir dans quelque chose. Est-ce qu'on pourrait avoir cet outil-là parce que nos collègues qui travaillent à tel endroit ont cet outil? Donc des choses très précises, très concrètes.

Et le futur parce qu'il y a quand même beaucoup d'interrogations pour un travailleur à quel que niveau que ce soit de se dire: "Demain, mon entreprise qui s'appelle Zone de Police de Namur, est-ce que mon job y sera pérennisé? Est-ce que ce que je fais aujourd'hui sera toujours une priorité demain? Est-ce que je vais devoir me réorienter? Je commence à avoir un certain âge, je suis à 5 ans de la pension, est-ce que vous prévoyez pour moi quelque chose de plus "facile"?" Et je le mets entre guillemets parce que le travail policier à aucun endroit, à aucun moment, ce n'est facile.

Ce sont ces aspects-là qui sont remontés et donc comme je l'ai indiqué à un moment donné dans un des objectifs, c'est prendre en compte les aménagements de fin de carrière. Cela répond explicitement à un certain nombre de questions qui ont été posées.

La problématique du féminicide en tant que tel ou des violences envers les femmes que ce soient au sein des violences intrafamiliales, le harcèlement sexiste de rues est quelque chose qui nous interpelle bien évidemment que ce soit parce que nos Autorités le font mais parce que "naturellement" on y est de plus en plus confronté dans nos actions.

Je peux déjà vous répondre qu'à 2 niveaux, nous avons déjà réagi d'une certaine manière, un niveau interne, un niveau externe.

Au niveau interne, par exemple, dès lors que nous sommes confrontés à un cas de violence qu'elle soit sexuelle ou intrafamiliale envers une femme, on fait le plus rapidement possible, voire directement, appel aux assistantes de police qui sont des personnes qui sont spécifiquement formées pour prendre en charge cette matière-là et qui vont poser les bonnes questions ou éviter de poser de mauvaises questions.

Nous avons énormément de turn-over dans nos jeunes collègues qui arrivent et je ne peux légitimement pas attendre que chaque jeune inspecteur qui sort à 21 ans de l'Ecole de Police, après un an de formation, ait la maturité professionnelle pour pouvoir répondre correctement à ce genre de problématique évidemment très prenante pour la personne qui en a été la victime.

Le deuxième exemple, c'est que nous allons et nous mettons quasiment déjà en œuvre une circulaire du Collège des Procureurs généraux sur les alarmes harcèlement. C'est un projet qui vient de Flandre et qui a été développé tout d'abord du côté de Gand en Flandre orientale et qui est la possible attribution à des personnes qui ont fait l'objet de violences intrafamiliales, à des dames principalement, qui sont possiblement en face d'une récidive, d'avoir une sorte de bracelet d'intervention urgente.

Ces personnes sont signalées aux services de Police et dès lors qu'une intervention urgente est sollicitée par ces personnes, l'intervention très urgente des services de Police est possible.

Vous allez me dire en quoi est-ce que cela vous intéresse un projet qui se situe en Flandre orientale? Si cette dame est en vacances à Namur et fait l'objet d'un harcèlement de ce type-là, par son harceleur à Namur et bien, nous sommes censés, nous, pouvoir intervenir aussi de suite. Donc, nous nous inscrivons également dans ce projet particulier qui va être d'ailleurs, généralisé sur l'ensemble du pays.

L'occupation de l'espace public, cela me semble être une matière qui est, comme vous l'avez indiquée, bien réglée, suffisamment réglée par la Constitution et par certaines lois. Donc toute personne qui veut exprimer une opinion particulière sur l'espace public doit en faire une déclaration préalable.

Eventuellement, cette possibilité de vouloir manifester mais cela peut s'exprimer de diverses manières, peut être soumise à un certain nombre de conditions qui sont discutées avec les services de Police.

Il y a, à mes yeux, aucune limite, à l'expression possible dans l'espace public de certaines choses à l'exception de propos qui ne seraient pas légaux ni réglementaires. A partir du moment où on exprime des opinions qui sont illégales, à ce moment-là, je pense que les services de Police sont bien sûr à même, doivent intervenir mais l'expression d'un citoyen dans l'espace public est un droit fondamental constitutionnel et nous sommes bien là pour faire respecter.

Notre manière de voir les choses, c'est de permettre aux citoyens d'exprimer, dans l'espace public, leurs idées et malheureusement, lorsqu'il faut à un moment intervenir parce que la manière de le faire n'est pas légale et bien, nous interviendrons.

Le principe est celui-là et l'exception est celle de notre intervention.

Madame Grandchamps, vous avez, merci, insisté sur les valeurs et je veux rebondir là-dessus parce qu'une valeur c'est quoi? C'est un idéal, c'est une idée et cela ne doit pas rester très théorique.

Je voudrais aussi insister là-dessus, c'est que ces valeurs, chez nous, elles sont explicitées. On donne des exemples sur ce qu'est la manière de respecter une valeur et sachez que toutes celles qui sont reprises comme étant importantes ici et qui sont explicitées, elles sont discutées individuellement avec chaque membre de notre personnel lors de leur évaluation individuelle.

Ils sont bien évidemment confrontés aux objectifs généraux ou individuels qu'on sollicite. Qu'est-ce que c'est votre travail demain mais il y a une partie dans l'évaluation qui est la discussion effective sur les valeurs et la façon de les respecter au sein de notre Zone de Police.

La sécurité routière usagers faibles, on ne le retrouve pas spécifiquement dans la lettre de mission parce que c'est dans le Plan Zonal de Sécurité, parce que la sécurité routière est certainement l'aspect usagers faibles qui est une priorité, je pense, de l'ensemble des personnes qui ont quelque chose à voir avec la sécurité routière. Cela fait partie de nos priorités.

Vous ne le retrouvez pas explicitement mais il est bien en filigrane du respect de nos priorités du Plan Zonal de Sécurité.

Madame Klein, bien sûr que nos actions de sécurisation sont spécifiquement orientées vers les stupéfiants. Nous allons les maintenir. Nous avons avec Monsieur le Bourgmestre, sur base de l'évolution de la capacité de notre Zone de Police, un accord tacite qui était de dire: "Nous allons trois fois par mois". C'est l'engagement explicite que j'avais pris avec Monsieur le Bourgmestre. Trois fois par mois, nous allons mettre quelque chose sur pied.

Actuellement, nous faisons trois opérations par semaine. Donc chaque semaine au Collège, j'ai l'occasion d'en discuter avec les membres du Collège et chaque semaine, je pense pouvoir leur dire: "Cette semaine-ci, nous avons fait ceci et cela et voilà les résultats que cela a donné".

Parfois, il y a de bons résultats, parfois, on n'a rien et je vois un certain désappointement auprès de nos Autorités politiques et je me permets de dire, à ce moment-là, c'est que notre travail a porté ses fruits mais je le dis très rapidement parce que la semaine d'après, on remarque qu'il y a à nouveau de bons résultats.

Les chiens stups, oui, c'est une nouveauté. Pourquoi? Parce qu'il y avait une répartition tacite entre la Police fédérale et la Police locale dans les spécialisations des chiens. La Police locale avait des chiens de patrouille qui pouvaient occuper l'espace public. Et toutes les autres disciplines comme on les appelle – que ce soient des stups, des chiens pisteurs, des chiens hormones, des chiens recherches de cadavres malheureusement – étaient une spécificité de la Police fédérale. Quand on en avait besoin, on faisait appel à la Police fédérale, avec selon leurs capacités, des réponses positives et parfois des réponses négatives.

On s'est dit pour cette matière-là puisque c'est une priorité, on va investir et nous allons, nous Zone de Police, également avoir une discipline stupéfiante passive et active qui nécessite de la formation et beaucoup d'entraînement.

C'est un investissement conséquent mais je pense qu'il va porter ses fruits, si je puis dire cela comme cela.

Décharger les agents de quartier de charges administratives, c'est une question au sein des services de Police, entre collègues, récurrente. Cette question m'a été posée – je ne sais pas si vous vous en rappelez – lors de la Commission de Monsieur le Bourgmestre vendredi passé.

Une des questions qui m'a été posée, c'est: "Est-ce que la domiciliation, est-ce que c'est bien un travail de l'agent de quartier?", parce que certains disent dans les collègues: "Vous savez un agent de quartier qui fait une domiciliation, c'est une tâche administrative qu'on pourrait donner à un membre de l'Administration communale".

La réponse que je vous ai donnée, j'en suis intimement convaincu, c'est une des seules manières pour l'agent de quartier de pousser la porte d'une habitation et d'aller rencontrer,

dans un moment positif parce que le citoyen qui est là ne demande qu'une chose, c'est qu'on puisse le domicilier, de rencontrer son policier, son agent de quartier.

Que l'agent de quartier puisse également voir ce qu'il se passe ici. Est-ce que cela va être facile de gérer cette nouvelle famille sur son quartier? Cela prend énormément de temps. C'est un travail administratif. C'est un travail, celui-là en tout cas, que je choisirai de pérenniser.

Il y en a d'autres, ce ne sera peut-être pas la même chose mais je répondrai, je ne sais plus, à une interpellation sur digitalisation versus simplification des processus et cela ira un petit peu dans la même direction.

Sur l'accueil physique, comment va-t-on faire? Cela pourrait paraître facile de régler la problématique de l'accueil physique, cela ne l'est pas. On a déjà pensé à toute une série de choses.

Exemple, mettre de la musique et un programme TV pour les personnes qui attendent et qui ont l'attention attirée par la TV, par la musique plutôt que par ce qui est en train de se dire. Ok, cela peut marcher pour certains pas pour tout le monde. Les problématiques d'acoustique, ce n'est pas évident que cela à régler.

Nous avons également des impératifs de sécurité qui font qu'on ne peut pas mettre n'importe quel matériel. Très honnêtement, plutôt que d'attendre 2 ans pour faire un marché public et des recherches acoustiques, on va faire par essai/erreur.

On va imaginer quelque chose de physique en aménagement, on va le mettre en place. On va voir si cela march. Je reviendrai vers vous dans 6 mois en disant: "Celui qui a travaillé, il a très bien travaillé ou il a très mal travaillé" et on essayera de corriger le tir.

En matière de plainte, pour ne pas faire de mélange entre les plaintes en ligne, les plaintes sur rendez-vous, les plaintes urgentes. Une plainte urgente, il n'y en a pas. C'est le 112, c'est une intervention urgente.

Plainte urgente, pour moi, il n'y en a pas réellement. Vous avez besoin d'une intervention urgente, l'interventionniste de manière urgente doit régler une partie de votre problème. Si vous devez venir porter plainte après, il ne devrait pas y avoir d'urgence à le faire. On peut le faire le lendemain, le surlendemain, le premier jour ouvrable.

Les plaintes en ligne par Police-on-web comme on appelle cela, elles sont limitées, de manière générale, sur l'ensemble du pays, à un phénomène. Je vous assure qu'il y a une discussion très compliquée actuellement qui se passe entre la Ministre fédérale de tutelle, la Justice et la Police où on voudrait permettre un dépôt de plaintes en ligne pour les violences intrafamiliales, ce qui me paraît, moi, tout à fait aberrant.

On se bat pour dire: "Non, vous ne portez pas plainte en ligne pour ce genre de choses, vous vous déplacez ou il y a une intervention urgente". Ce sont des discussions qui sont en cours mais actuellement, c'est bien cadenassé. Il n'y a qu'un certain nombre de délits pour lesquels les plaintes peuvent être déposées.

Les plaintes sur rendez-vous, j'ai expliqué un petit peu l'intérêt. La seule chose, c'est que, si on multiplie le nombre de policiers qui seront prêts à prendre des plaintes sur rendez-vous, on va diminuer le nombre de policiers qui sont prêts à acter des plaintes au vol, comme on le fait maintenant.

Le but, c'est de trouver un bon équilibre entre les rendez-vous et la capacité toujours à offrir 24h/24 pour venir déposer une plainte parce qu'on est là sur place ou parce que c'est une nécessité.

Les chartes concernant la diversité et l'intégrité signées, cosignées ont été resignées, recosignées et conservées au sein de notre Corps de Police, donc elles sont toujours d'actualité.

Venez nous rendre visite de temps en temps dans nos locaux, je vous les montrerai. J'en vois déjà une qui est bien apposée dans notre local de réunions donc elles sont bien présentes.

Composition des jurys mixtes. Oui, évidemment, à la condition que cela soit possible. J'ai vécu, à un moment donné, une partie de ma vie professionnelle à la Police fédérale où c'était une obligation, on n'arrivait pas à la remplir et la commission de sélection n'était pas réglementaire.

Il faut aussi évidemment faire le pour et le contre. En tout cas, dans nos commissions de sélection, par principe, nous avons un membre de l'équipe des Ressources humaines qui est présent systématiquement. C'est peut-être ouvrir une porte qui est déjà ouverte ce que je dis ici mais il y a souvent une composante plus féminine au sein de nos cadres administratif et logistique aux ressources humaines. Donc je pense pouvoir dire que dans 99,9% des cas, il y a au moins un membre du personnel féminin qui est présent dans les commissions de sélection.

Ce qui me semble, par contre, beaucoup plus important et qu'on est en train de mettre en œuvre, c'est de sensibiliser les futurs chefs à cette sélection et donc de plus en plus, on va demander à des Commissaires, à des Inspecteurs principaux qui sont les futurs chefs de la personne à recruter d'être dans la commission de sélection parce que, si cela se passe mal, ils auront aussi leur responsabilité de savoir pourquoi ils ont engagé cette personne. Là, je déborde un petit peu par rapport à l'aspect mixité des commissions.

Monsieur Martin, le canevas: je vous assure, j'ai longuement hésité parce que, avec, comme vous l'avez vu, la manière dont la lettre de mission a été construite, il y a longtemps qu'elle est préparée.

Quand elle a été préparée ce canevas n'existait pas encore, je l'ai regardé. Il y a d'abord une chose que j'ai en horreur, c'est la perte de temps inutile. Comme c'est moi qui devais m'y coller, j'ai préféré de ne pas le faire donc c'est-à-dire de transposer tout ce que j'avais déjà écrit dans un canevas.

J'y ai regardé et je pense qu'il ne manque pas beaucoup de choses dans les idées générales qu'on aurait pu retrouver dans ce canevas mais surtout – et cela, cela m'a paru important – la lisibilité.

La comparaison entre l'ancienne lettre de mission et la nouvelle qui sont écrites d'une manière relativement homogène et similaire, cela me paraissait intéressant aussi si vous aviez souhaité regarder l'ancienne et la nouvelle parce qu'il y a beaucoup de choses qui s'y retrouvent.

En tout le cas, dans le canevas, il y a une certaine logique et donc c'est une des raisons pour laquelle à un moment donné, je me dis: "Je n'y passe pas". Je m'en excuserai auprès de l'Inspecteur général lorsque je le verrai mais je pense qu'il ne sera pas trop fâché.

J'ai parlé de la collaboration, effectivement, avec la police judiciaire générale. Pourquoi est-ce que j'ai abordé uniquement celle-là? Parce que c'est moins facile qu'il n'y paraît, parce que, évidemment, il y a des textes qui régissent cette collaboration et qui sont utilisés par les Procureurs du roi mais on remarque dans les différents arrondissements des politiques différentes. Il y a une nécessité d'avoir vraiment un dialogue, une concertation continue avec les intervenants judiciaires pour que cela fonctionne bien.

En matière de police administrative, c'est beaucoup plus rôdé. Il y a la fameuse directive MFO-2 (relative au mécanisme de solidarité entre les zones de police en matière de renforts pour des missions de police administrative), la capacité hypothéquée, la solidarité d'arrondissement. Il y a des programmes qui permettent que cette collaboration, cet appui, cet échange se passe de manière beaucoup plus fluide et ne nécessite pas, en tout cas à mon niveau, que je prenne en charge parce que cela fonctionne.

Ce n'est pas parce que cela n'y est pas qu'il y a quelque chose de caché, qu'il y a un vice caché derrière mais c'est parce qu'il n'y a, à mon sens, pas grand-chose à devoir rectifier dans ce cadre-là à l'heure actuelle.

La collaboration régionale ce n'est vraiment pour moi pas un problème mais quelque chose qui m'interpellerait encore dans les mois à venir. Pourquoi je vous dis cela? Je vais coiffer ma casquette, pas de Chef de Corps mais de représentant des Zones de Police pour l'ensemble du pays puisque j'ai cette chance de pouvoir représenter l'ensemble des Zones de Wallonie

auprès de la Commission permanente.

Dans ce cadre-là, on a énormément de réunions avec les Ministres ou les Cabinets que ce soit d'une part Madame De Bue en matière de sécurité routière, Madame Tellier en matière de bien-être animal et d'environnement.

Nous sommes de plus en plus appelés, je ne parle pas pour Namur mais je pourrais décliner par après mes propos: "Venez nous donner un coup de main, nous avons des services d'inspection et de contrôle mais ils ne sont pas suffisants".

Je vais peut-être mettre une casquette moins intéressante mais le Fédéral nous donne des missions, le Fédéral nous subsidie, pas assez, on est bien d'accord.

Le niveau communal attend de nous un certain nombre de missions, le niveau communal nous subsidie, nous donne de l'argent. Beaucoup et je vous en remercie.

Le niveau régional nous demande des missions mais ne nous subsidie pas.

Donc c'est la discussion que nous avons actuellement avec le niveau régional: "On veut bien investir, on veut bien, sur le terrain, faire un certain nombre d'actions à grande échelle, cela va nous coûter du personnel, du matériel. Que voulez-vous faire pour nous?"

J'ai assez facile à dire cela puisque le niveau constitutionnel – comme vous le savez – n'a pas à imposer des missions aux services de Police. Le jour où cela change, j'espère qu'il y aura des financements qui suivront, bien évidemment, pour que l'on puisse travailler à leur profit.

Même niveau, niveau Zone de Police locale, il y a évidemment un minimum que je dois m'engager à faire dans ces matières-là jusqu'à un certain point mais comme c'est écrit, cela veut dire qu'il y a une attention particulière à notre niveau. Ce sera toujours un bon équilibre à pouvoir avoir sur "jusqu'où va-t-on ou trop loin?"

Votre question juste après, je suis désolé, je devais mesurer quelque chose d'une certaine manière mais je ne sais pas sur quoi donc si vous voulez peut-être me revenir par après. Vous avez dit le point 3.4. et puis je ne sais plus quoi mais là, je dois vous avouer que je n'ai pas, enfin on peut y revenir après si vous voulez.

Simplification des processus versus digitalisation. La digitalisation a pour but principalement d'éviter les écueils des processus qui nous sont imposés parce que je peux vous assurer que tous les processus que j'ai en main, je vais les simplifier.

Tous ceux pour lesquels j'ai un interlocuteur – et j'en ai beaucoup, je pense à l'Administration communale en matière d'échange d'informations, cela fonctionne et puis un tas de processus qui nous sont imposés au niveau fédéral – je peux vous avouer qu'on se bat pour essayer de les relayer mais on n'a pas toujours gain de cause pour les simplifier alors que cela semblerait évident pour tout un chacun.

Ce n'est pas la panacée, la digitalisation mais c'est une des manières de pouvoir éviter un écueil et respecter le processus qui nous est, à un certain moment, imposé.

Les risques cyber, ils sont à 2 niveaux.

Il y a les risques cyber par rapport à la population mais je ne vais pas embrayer sur ce point-là parce que cela fait l'objet d'une question complémentaire qui sera traité et pour laquelle j'ai pu donner à Monsieur le Bourgmestre tous les éléments d'information sur l'action policière.

Je me limiterai donc ici aux risques cyber de services de Police et je suppose que c'était aussi une des parties de votre interpellation sur la manière dont nous sécurisons nos échanges.

La sécurisation est d'abord décidée au niveau fédéral, au niveau de la Police fédérale puisque nous avons un système informatique commun. Je vais donner 2 exemples qui nous sont imposés, à juste titre, la double authentification dès lors qu'on veut rentrer dans une banque de données particulière ou le travail par white liste, black liste par rapport à des accès à certaines choses.

Ce sont des choses qui nous sont "imposées" par le Fédéral et dans lesquelles on joue notre rôle.

Par contre, on a aussi un rôle à jouer, par exemple, contrairement à d'autres Corps de Police. On a décidé d'interdire l'utilisation des devices personnels. Des grands Corps de Police, je prends l'exemple d'Anvers qui a des milliers de collaborateurs, ils ne vont pas donner un smartphone à chacun des collaborateurs et donc ils ont permis, avec des mesures de sécurité particulières, que celui qui vient avec son gsm puisse utiliser à des fins personnelles.

Pas question chez nous, voilà c'est un choix, c'est une des manières de pouvoir penser à la sécurité. Si on ne le permet pas, on investit dans des devices professionnels, ce qu'on a fait, bien évidemment.

Et puis, il y a toute une série d'évolutions au niveau européen sur la sécurisation des échanges, ce qu'on appelle le NIS2 (renforcement de la résilience des infrastructures IT de l'Union européenne face aux attaques informatiques) qui va nous tomber sur la tête et qui va nous imposer, sans doute à juste titre, un certain nombre de mesures de sécurité complémentaires mais on y est attentif. Evidemment, c'est quelque chose qui ne va aller que croissant dans les années qui viennent.

Monsieur Guillitte, le contact avec le public, on va y veiller.

Voilà Monsieur le Bourgmestre, je suppose ou j'espère que j'ai pu répondre à la plupart des interpellations mais je reste encore et toujours à votre disposition.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur le Chef de Corps.

Voilà que nous avons démarré notre séance depuis une heure et demie pour traiter un point sur 80 mais pas n'importe lequel. Et donc maintenant que toutes ces réponses ont pu vous être apportées, je me tourne vers l'assemblée pour voir si quelqu'un souhaite faire usage de son droit de réplique pour apporter un commentaire ou des précisions ou une éventuelle question additionnelle.

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Oui, merci pour vos réponses et développer ce qui nous permet aussi d'y voir plus clair.

Sur la question, c'était le point 3.3.1. "Renforcement de la capacité d'engagement opérationnelle et de coordination". C'est sur comment mesurer les objectifs, les indicateurs et quelle fréquence? C'était cela de manière très ponctuelle que je souhaitais vous apporter.

Et puis sur les éléments de réponse que vous apportez sur les collaborations, en effet, régionales, je note qu'il n'y a pas de moyen hormis le fait qu'on ait une subvention régionale Namur Capitale pour nous – et donc cela il faut quand même le souligner, c'est quand même quelques millions d'euros, je pense que c'est important de le souligner – et puis, je peux aussi vous rejoindre sur le fait que le Fédéral ne subventionne pas assez les Zones de Police et que la Ville, par contre, le fait bien.

Voilà.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Martin. Monsieur Guillitte.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Oui, Monsieur le Bourgmestre, lors de mon intervention et je remercie même si la réponse est très succincte de Monsieur le Chef de Corps mais on se connaît suffisamment bien pour apprécier, de se rendre compte bien sûr que l'accueil et le contact avec le citoyen, le contact avec le public est peut-être la chose la plus importante à mener désormais.

Monsieur le Bourgmestre, vous étiez sorti pendant mon intervention. Lors du débat, j'avais demandé s'il était possible de revoir ensemble d'abord le futur Procureur du Roi comme nous avons eu l'occasion de rencontrer l'actuel puisqu'il a émis toute une série de considérations sur la sécurité, sur l'arrondissement mais également son chef-lieu qui est Namur et sur la présentation du rapport d'activités 2022 qui a été faite à la presse.

Nous n'avons pas eu trop l'occasion d'en discuter en Commission. Ce serait peut-être intéressant, en parallèle à l'approbation de la lettre de mission de Monsieur le Chef de Corps, de pouvoir revoir un tout petit peu quels sont les éléments importants qui ont eu lieu sur les années antérieures et quelles sont les pistes à suivre dans les moyens budgétaires que nous avons que nous savons limités. Et nous l'avons rappelé lors de l'élaboration du budget de la Zone au mois de février.

Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Guillitte.

Rassurez-vous. Bien que je fusse sorti, je n'avais rien loupé de votre intervention puisque vous le savez même dans les sanitaires, il y a des baffles pour pouvoir suivre l'ensemble des discussions.

Mais donc pas de problème, je retiens la suggestion de pouvoir convier le désormais connu nouveau Procureur du Roi lors d'une rencontre ultérieure de notre Commission et pouvoir profiter de celle-ci pour pouvoir aussi passer en revue les éléments les plus saillants du rapport d'activités dont vous avez déjà pu prendre connaissance.

Mais pas de problème pour avoir un échange plus spécifique sur le sujet.

Monsieur Warmoes et puis Monsieur Bruyère.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Merci Monsieur le Président.

Monsieur Libois, d'abord merci pour vos éléments de réponse.

Deux questions que je voulais encore vous poser, supplémentaires, la première je me l'étais posée mais j'ai oublié de vous la poser et la réponse sera très courte.

J'ai pris connaissance des valeurs que vous énumérez dans votre lettre de mission et je me demandais si c'étaient des valeurs qui sont universelles pour toutes les Zones de Police ou si elles ont été spécifiquement identifiées pour la zone de Namur Capitale.

Pendant que vous répondiez, une autre question m'est venue en tête. Hier, nous avons inauguré le Centre de Prise en Charge des Violences Sexuelles. Je suis allé la visiter, j'ai discuté un peu avec les infirmières.

Il y a quelque chose qui m'avait – j'aimerais avoir votre avis là-dessus ou mieux comprendre – vous savez que, d'une part, pour les victimes de violences sexuelles, c'est parfois délicat de porter plainte. Une partie ne souhaite pas porter plainte, ce n'est pas évident.

Vous savez aussi qu'un officier de police qui à connaissance d'une infraction, d'un délit est obligé en fait d'en faire un PV. Du coup, se posait la problématique d'une personne, en général, quand une personne est victime de violences sexuelles à qui elle doit s'adresser?

La réponse de l'infirmière était: si c'est à Namur et si elle ne souhaite pas porter plainte, il y a un problème puisque ce sont, je pense, des assistants de police qui sont officiers de police et donc si la victime s'adresse à ces personnes-là, elle est obligée de faire un PV.

Par contre, dans les autres Zones de Police, dans ce cas-ci c'était quelqu'un de Sambreville qui posait la question, là, ce sont des assistantes sociales qui ne sont pas des officiers de police et donc qui peuvent garder la discrétion.

Je trouve cela très complexe comme problématique mais je trouvais cela assez particulier que Namur soit une exception et je voulais savoir. Bien entendu, en tant que PTB, on est pour que les victimes portent plainte mais qu'elles gardent toujours la liberté de le faire ou non, naturellement.

C'est une matière très délicate. J'aurais voulu avoir un peu votre avis là-dessus et pourquoi Namur est différente des autres Zones de Police si l'explication qui a été donnée est correcte, je ne sais pas.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Warmoes. Nul doute que le Chef de Corps ne manquera pas d'évoquer l'ouverture toute nouvelle du futur Centre de Prise en Charge des Victimes de Violences Sexuelles en tout état de cause.

Monsieur Bruyère, je vous en prie.

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Merci Monsieur Libois pour les réponses. Il y en avait en tout cas une, c'est possible que je n'aie pas posé ma question correctement donc je vais la reposer différemment parce qu'il y en a une sur laquelle je n'ai pas vraiment eu réponse.

C'est sur la question de l'exercice des droits fondamentaux dans l'espace public, je vais clarifier.

Là où il reste une ambiguïté malgré votre réponse, c'est que, d'une part, vous dites qu'il n'y a pas de limite à la liberté d'expression tant qu'elle respecte la loi sauf qu'il y a quand même une limite de temps, cela dépend, de commune à commune.

De mémoire, chez nous, c'est 3 mois à l'avance. Il faut demander à l'avance pour pouvoir, par exemple, faire une manifestation ou distribuer un flyer avec du contenu d'opinion politique, peu importe.

S'il n'y a pas de limite tant que cela respecte la loi mais qu'il y a quand même une limite de temps, c'est qu'il y a une contradiction.

Exemple très concret: en février 2022, la guerre en Europe précisément en Ukraine a éclaté. Beaucoup de gens avaient voulu témoigner leur solidarité aux peuples qui sont victimes de la guerre et exiger immédiatement un cessez-le-feu, ce que je trouve parfaitement normal et manifestation à laquelle le PTB a participé, qui ne respectait pas du tout la règle de timing. Je vais appeler cela la règle de timing.

Est-ce que, du coup, on n'est pas alors dans une espèce d'arbitraire ou quand une question n'est pas problématique pour l'autorité qui doit donner ou pas son accord, on donne l'accord.

Puis, quand c'est quelque chose de problématique, par exemple, un parti politique adverse qui se plaint d'une taxe communale alors là, on va être un peu plus le doigt sur la couture du pantalon pour, notamment, respecter, cette règle-là qui n'est pas toujours respectable parce que, parfois, la vie fait qu'il y a besoin d'exprimer une opinion politique avant un timing relativement bureaucratique de 3 mois.

Est-ce qu'on pourrait clarifier que, effectivement comme vous le dites, il n'y a pas de limite à l'expression démocratique sur la voie publique tant que cela respecte la loi, si une demande ne respecte pas les 3 mois mais qu'elle respecte la loi, est-ce qu'on peut déduire alors sur bas de ce que vous dites qu'il peut y avoir une autorisation automatique d'exprimer son moyen d'expression?

Merci beaucoup.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

A mon avis, c'est plutôt à moi que s'adresse la question en la circonstance.

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:

Alors je pose la question à tout le monde.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Monsieur le Conseiller, en ma qualité de Bourgmestre, soyons très clairs: les 3 mois auxquels vous faites allusion, de quoi s'agit-il? C'est le délai que demande le service Domaine public et Sécurité endéans lequel les organisateurs d'événements sont invités à introduire leur dossier.

Alors pourquoi est-ce que le service demande 3 mois? Parce que, quand un événement doit être organisé sur le domaine public, il faut recueillir toute une kyrielle d'avis, tantôt de la Police, tantôt des pompiers, tantôt du service Espaces verts, tantôt de la Voirie, etc. et donc cela demande du temps pour collecter tous ces avis; parfois même la Région Wallonne, s'il y a une partie de l'événement qui se déroule sur le domaine public régional.

C'est donc un délai uniquement destiné à pouvoir traiter administrativement les dossiers avec ordre et méthode mais dans les faits, il y a, au quotidien, une série d'événements qui ont lieu sur le territoire communal et qui ne sont pas nécessairement anticipés 3 mois à l'avance.

Cela peut être des marches de soutien pour un événement particulier, quand les agriculteurs décident d'aller manifester, ils ne l'ont pas anticipé 3 mois à l'avance.

A ce moment-là, il n'y a aucun problème de ne pas respecter les 3 mois. Pour autant, cela ne dispense pas de demander l'autorisation parce que vous exprimez une opinion sur le domaine public, que vous occupez celui-ci pour, notamment manifester ou collecter les signatures y compris pour les associations caritatives, par exemple, Médecins sans frontière, Handicap international, etc.

La législation prévoit qu'il y a une demande préalable qui doit être effectuée. Il est évident que le fait que celle-ci n'ait pas été faite 3 mois à l'avance, ne l'invalide pas. Simplement, elle doit être faite et donc on ne peut pas considérer que, parce que les 3 mois ne sont pas respectés, il y a un droit automatique à pouvoir occuper le domaine public sans demander quelque autorisation.

Du reste j'ai toujours, depuis que je suis Bourgmestre – et à ma connaissance, c'était le cas aussi de mes prédécesseurs – veillé à ne pas tout mélanger. Je ne suis pas du genre à autoriser uniquement les manifestations qui expriment une opinion avec laquelle je suis d'accord.

On a déjà eu organisé par le passé et délivré des autorisations y compris au Comité de contestation du projet Léopold, y compris même au PTB donc ce n'est pas un problème.

A ma connaissance, la seule fois où j'ai interdit que pareille situation ne se produise, c'était quand une demande de Nation, groupe d'extrême-droite m'avait été adressée parce qu'effectivement, là, j'ai assumé et considéré que ces idées-là ne méritaient pas d'être autorisées à la diffusion sur le domaine public.

Pour le reste, dès lors qu'on respecte les principes démocratiques essentiels, peu importe que le contenu du message m'agrée ou pas, pour autant qu'on ne soit pas dans une attaque diffamatoire à l'égard de quelqu'un.

Je me souviens que mon prédécesseur était intervenu pour empêcher, à un moment donné, la diffusion d'un tract qui s'en prenait à la personne du Gouverneur avec des propos diffamants à son égard. Là, je trouve qu'effectivement, on ne doit pas faciliter non plus la diffusion de propos qui sont totalement infondés et qui attente à l'intégrité de personnes.

Sinon, il n'y a pas de problème quelconque en la matière. Probablement que celles et ceux qui ont voulu improviser une pétition comme vous l'évoquiez, n'ont pas penser qu'il fallait en demander, ils auraient eu de facto l'autorisation, ce n'est pas un problème.

C'est juste une question de procédure administrative pour s'assurer que le domaine public est occupé ou géré avec ordre et méthode. Et surtout, c'est une manière de pouvoir préalablement évaluer avec la Police si oui ou non, il risque d'y avoir un trouble à l'ordre public potentiel

nécessitant, dès lors, en fonction de la nature du message diffusé qu'il y ait ou pas une vigilance policière particulière, un encadrement particulier tantôt pour éviter des débordements, tantôt parfois pour protéger ceux qui font l'œuvre de pétition ou de manifestation.

Voilà pour cette question, en tout cas, pour le reste, n'ayant pas eu d'autres demandes d'intervention, je me tourne vers le Chef de Corps pour qu'il complète les répliques des uns et des autres.

M. O. Libois, Chef de Corps de la Zone de Police:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur Martin, le renforcement opérationnel: il y a 2, 3 exemples repris et donc les mesures, c'est par rapport à ce qu'est l'organisation de base du Corps de Police, c'est-à-dire – comme je l'évoquais tout à l'heure – combien de patrouilles sont censées être présentes? A quel moment de la journée? Combien d'équipes de circulation? Combien d'agents de quartier qui peuvent être présents sur leur quartier?

Une fois que cela est zéroté, si je puis employer cette manière de voir les choses, on mesure ce qui vient en plus. Quels sont les patrouilles supplémentaires que j'ai pu mettre sur le terrain? Quelles sont les opérations de sécurisation complémentaires? Avec quel résultat? Il y a donc les moyens puis les résultats. Quels sont les événements nouveaux qui sont survenus et sur lesquels nous avons dû gérer?

Tout cela passe alors, in fine, par le rapport annuel dont on parlait tout à l'heure et qui est, quelque part, un regard, une mesure sur ce que l'on a pu faire de plus ou de mieux par rapport à ce qui était prévu de manière classique.

Pour être très théorique, on pourrait reprendre la PLP10 à la circulaire qui reprend les 7 fonctionnalités de base et il est indiqué en regard de chacune d'entre elles, quel est l'effort minimum qu'un Corps de Police peut mettre en œuvre.

Si vous la lisez, vous verrez que c'est très, très théorique et même très, très bas. Et donc, je préfère partir de quelque chose de plus concret qui est notre organisation 0 et en plus de notre organisation 0 ce qu'on a fait complémentaires et qui est un peu l'effort de souplesse ou de renforcement opérationnel pour lequel on s'engage.

Un deuxième petit mot sur le subside Namur Capitale spécifiquement pour notre Zone de Police. A côté de cela, toute une série d'obligations qui nous sont imposées. Chaque année, on rend un rapport sur la manière dont on a rempli ces obligations. Et on mesure ce que cela nous a coûté.

Je peux vous assurer que le chiffre qu'on rend n'est pas encore couvert par le subside. Donc si éventuellement, on pouvait augmenter le subside pour la Ville et qui nous serait ristourné, je n'aurais aucun problème par rapport à cela. Ce serait avec grand plaisir.

Monsieur Warmoes, deux questions pour en terminer.

Les valeurs, il y a toute une série de valeurs qui sont des valeurs de la Police intégrée. Elles sont relativement semblables à celles de la Zone de Police à deux exceptions près. C'est qu'il y en avait plus et trop à mon sens parce que, finalement, quand il y a trop de priorités et bien, il n'y a plus aucune priorité.

J'ai donc voulu mettre le focus sur un certain nombre de valeurs. Il y en a une, en tout cas, qui n'est pas une valeur habituelle de la Police intégrée qui est la fierté. Alors pas la fierté mal placée mais je trouve qu'on peut être fier d'appartenir à un Corps de Police et que venir travailler le matin avec beaucoup de plaisir parce qu'on sait qu'on travaille à la Zone de Police de Namur Capitale et bien, c'est une chose sur laquelle je voulais aussi travailler, qui n'existait pas de manière générale.

Je vais d'abord commencer par répondre à votre question sur la spécificité namuroise et après, sur le fonctionnement du CPVS (Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles).

La spécificité namuroise, elle est historique. Elle est née de la réforme des polices où les membres du personnel qui s'occupaient de l'assistance aux victimes au sein de la Police communale ont été transférés à la Police locale au niveau de la réforme avec un statut de policier.

Donc, évidemment, il y a cette dualité qui est évitable parce que, dans leur formation, il y a toujours la possibilité – je dis une assistante de police parce que ce sont uniquement des dames chez nous – de pouvoir avoir ce contact au niveau social en mettant de côté l'aspect policier et de ne passer du côté policier que vraiment s'il le fallait.

C'est une dualité que j'ai toujours trouvée très compliquée pour les personnes, dualité difficile à assumer. Raison pour laquelle, vous l'avez déjà vu dans ma première lettre de mission ainsi que dans celle-ci, je voudrais mettre fin structurellement à ce système; donc de bien réserver l'assistance policière aux victimes par des membres civils du personnel et les autres missions d'enquêtes sociales, comme c'est fait maintenant, à des membres opérationnels du personnel. Donc cela ne pose pas réellement un problème même s'il y a une certaine dualité qui peut être compliquée à gérer.

Par contre, pour le CPVS, c'est très simple. Enfin, c'est très simple. Je suis une victime, je me présente à un poste de Police. Je pars du principe que c'est normalement pour déposer plainte et comme vous le dites, il y a beaucoup de personnes qui n'osent pas déposer plainte. C'est l'intérêt du CPVS, d'avoir un endroit où je vais aller me présenter. On voit dans les autres arrondissements qu'il y a une augmentation du nombre de dépôts de plaintes donc il y a un certain effet positif. Je vais au CPVS, il n'y a pas de policier au CPVS, de manière permanente. J'ai contact avec un personnel soignant, un personnel médical ou psychologique. Je suis pris en charge par ce personnel pour me soigner et là, je décide ou non de porter plainte.

Si, à un moment donné, la personne dit: "Voilà, j'ai été soignée, je ne veux pas porter plainte", la Police n'aura pas connaissance du fait qui a été commis. Mais ce qui est très intéressant, c'est que l'institut, parce qu'il y a une statistique qui est faite de manière anonymisée, aura la récolte des personnes qui viennent se présenter et on pourra comparer cela aux personnes qui ont déposé plainte, donc on pourra à terme voir s'il y a une évolution positive que l'on ressent déjà quant à l'existence du CPVS.

Quand on va à cet endroit, on n'est pas confronté à un Policier. Si on décide de ne pas porter plainte pour de bonnes ou de mauvaises raisons, on ne porte pas plainte.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur le Chef de Corps.

Voilà, je pense, qui peut être assimilé à la conclusion de ce débat sur le point relatif à votre lettre de mission. En vous remerciant pour le temps que vous avez bien voulu accorder au Conseil de Zone ce soir et en vous souhaitant une bonne continuation de soirée jusqu'à la prochaine réunion, à laquelle nous aurons l'occasion de nous revoir moi-même ou les membres du Collège ou du Conseil.

M. O. Libois, Chef de Corps de la Zone de Police:

C'est avec grand plaisir. Merci pour votre attention et vos questions et à votre disposition, bien évidemment, dans ce genre de réunions mais n'hésitez pas, le cas échéant, ponctuellement à m'interpeller si vous le souhaitez.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci beaucoup Monsieur le Commissaire.

Est-ce que l'on peut considérer alors que la lettre de mission, à la lumière des clarifications qui ont été partagées, est approuvée de manière unanime? Personne n'émet un vote contraire ou une abstention? Non. Unanimité positive.

Voilà qui permet encore au Chef de Corps de l'entendre et de repartir guilleret jusqu'à son domicile. Merci.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'article 72 de la loi du 26 avril 2002 qui prévoit: "Le mandat est exercé conformément à la lettre de mission dans laquelle sont contenus les objectifs du mandat à atteindre et les moyens mis à disposition grâce auxquels ces objectifs doivent être atteints. La lettre de mission est conforme au plan national de sécurité et, le cas échéant, au plan zonal de sécurité. La lettre de mission est établie, sur proposition du membre du personnel concerné, par l'autorité déterminée par le Roi.";

Vu les articles VII.III.39 et VII.III.40 de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police lesquels précisent: "La lettre de mission est déterminée par: 1° le conseil communal ou de police en ce qui concerne le chef de corps(...). Dans tous les cas, une copie de la lettre de mission est transmise à l'inspecteur général." (article VII.III.39); "La lettre de mission est adaptée, sur proposition de l'autorité ou du mandataire, suite à des modifications essentielles des objectifs du mandat à atteindre et/ou des moyens mis à disposition pour atteindre ces objectifs. Cette adaptation a lieu suivant la même procédure que celle visée à l'article 72 de la loi du 26 avril 2002 et à l'article VII.III.39." (article VII.III.40);

Vu la lettre de mission établie par le Chef de Corps en date du 30 mars 2023,

Sur proposition du Collège communal du 11 avril 2023,

Approuve la lettre de mission du Chef de Corps telle qu'établie et proposée.

2. Mobilité: ouverture des emplois du deuxième cycle de mobilité 2023

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 28 mars 2023;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 07 avril 2023,

Sur proposition du Collège communal du 11 avril 2023,

Déclare vacants dans le cadre de la Zone de Police:

- Cadre opérationnel:
 - 1 emploi de Commissaire Adjoint à la Direction du Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: commission ad hoc.
 - 1 emploi d'Inspecteur Principal à la Direction du Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 3 emplois d'Inspecteur au Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

ZONE DE POLICE - BATIMENTS ET INFRASTRUCTURE

3. Commissariat d'Hastedon: entretien et gestion des installations techniques de la Police - projet

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures notamment les articles L1222-3 et L1222-4, et les articles L3122-2, 4° portant sur la tutelle générale d'annulation;

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) et ses modifications ultérieures, notamment article 33;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 §1er;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu le cahier spécial des charges n° G.I./2023/002 "Entretien et gestion des installations techniques de la Police rue du Plateau d'Hastedon, 3 à 5002 Saint-Servais";

Attendu que le marché public susmentionné ne comporte ni tranche, ni variante, ni option;

Vu le rapport justificatif du service Maintenance figurant au dossier, spécifiant entre-autres, que ce marché public est estimé pour un montant de 267.138,96€ TVAC 21% (220.776,00€ HTVA) pour une durée de 4 ans et réparti de la manière suivante:

- Lot 1 - Installation thermiques: 36.699,30€ TVAC 21% (30.330,00€ HTVA) pour un an ou 146.797,20€ TVAC 21% (121.320,00€ HTVA) pour 4 ans;
- Lot 2 - Installations électriques: 15.178,24€ TVAC 21% (12.544,00€ HTVA) pour un an ou 60.712,96€ TVAC 21% (50.176,00€ HTVA) pour 4 ans;
- Lot 3 - Installation d'extinction automatique: 5.653,12€ TVAC 21% (4.672,00€ HTVA) pour un an ou 22.612,48€ TVAC 21% (18.688,00€ HTVA) pour 4 ans;
- Lot 4 - Installation de portes et barrières automatiques: 9.254,08€ TVAC 21% (7.648,00€ HTVA) pour un an ou 37.016,32€ TVAC 21% (30.592,00€ HTVA) pour 4 ans;

Considérant qu'il est proposé de passer ce marché par procédure ouverte;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 §1,3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 07 avril 2023;

Par ces motifs,

Sur proposition du Collège communal du 11 avril 2023,

Décide

- d'approuver le cahier spécial des charges n° G.I./2023/002 "Entretien et gestion des installations techniques de la Police rue du Plateau d'Hastedon, 3 à 5002 Saint-Servais ".
- d'approuver le montant estimé s'élevant à 267.138,96€ TVAC 21% (220.776,00€ HTVA) pour une durée de 4 ans.

- de recourir à la procédure ouverte comme mode de passation du marché.

La dépense totale estimée à 267.138,96€ TVAC 21% (220.776,00€ HTVA), sera imputée sur l'article 330/125-06 du budget ordinaire de la zone de Police des exercices correspondants à partir de 2023.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

4. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2023

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal;

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 21 mars 2023 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

5.1. "La police bientôt payante pour les organisateurs de grands événements?" (M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Nous arrivons aux points inscrits à la demande de membres du Conseil. Nous avons été gâtés ce soir, il y en a 3.

Le premier d'entre eux, c'est Monsieur Warmoes qui va le développer pendant 5 minutes autour du thème "La Police bientôt payante pour les organisateurs de grands événements?".

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Point d'interrogation effectivement, Monsieur le Bourgmestre.

Je n'aurai pas besoin de mes 5 minutes, je pense.

"Les grands événements sont bénéfiques pour notre économie mais quand je vois toutes les autres missions de la Police et ses moyens limités, je crois qu'il faut rendre la Police, qu'il faut oser rendre la Police payante". Voilà ce qu'a déclaré la Ministre de l'Intérieur, Madame Verlinden.

Un peu cynique puisque les moyens limités, ils dépendent du Gouvernement fédéral en priorité et elle est membre de ce Gouvernement donc voilà, elle constate les moyens limités mais elle est coresponsable du fait qu'ils ne sont pas là.

Madame Verlinden souhaite donc rendre la police payante pour certains événements sportifs et culturels. Elle souhaiterait donc que les organisateurs d'événements contribuent financièrement au déploiement de la Police.

Namur est particulièrement concernée puisque nous avons entre autres Namur en Mai, les Solidarités, les Fêtes de Wallonie et plusieurs événements sportifs majeurs et j'oublie certainement encore d'autres événements.

Dans l'interview, enfin dans l'article, on cite 2 organisateurs qui nous concernent, c'est-à-dire et je vais les citer: Samuel Chappel, le Directeur des festivals LaSemo et Namur en Mai pour le moment en tout cas, qui dit ceci: "On a mis en place depuis des années, avec le terrorisme, on a considérablement renforcé les dispositifs de sécurité privés sur le site de festivals et en périphérie de festivals. La Police est un service public, un service de sécurité de l'espace public donc on ne comprend pas trop le sens qu'aurait le festival à intervenir financièrement là-dedans, sinon quelles sont les limites? Qui va devoir payer la Police qui est un service public?"

C'est difficile pour nous de comprendre le sens qu'il y a derrière".

Eric Adam, le Président du Comité Central de Wallonie: "On peut directement mettre la clef sous le paillason. Maintenant j'espère qu'il y aura des nuances dans son projet, nous ne sommes pas des clubs de football comme Bruges et Anvers avec des budgets à plus de 100 millions, nous nous sommes des petits subsides – nous vivons, je pense, de petits subsides, qu'il voulait dire – nous sommes des fêtes populaires, il faudra faire la différence".

Voilà, c'est une idée qui a été lancée par la Ministre. A ce stade-ci, je pense, rien de plus, j'espère.

Je voulais juste avoir l'avis du Collège et du Bourgmestre par rapport à cela. En fonction de cela, est-ce que vous faites entendre votre voix auprès du Gouvernement fédéral à ce sujet-là?

Ce serait assez marrant de subsidier les Fêtes de Wallonie et puis de devoir payer la Police. Voilà.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Warmoes.

C'est moi qui vais vous répondre en ma qualité de Président de la Zone, également pour 5 minutes.

J'ai également pu prendre connaissance, comme vous, du fait que la Ministre de l'Intérieur travaille sur un nouveau modèle de financement de la Police – on avait pu espérer que ce soit pour la refinancer spontanément mais non, visiblement – l'une des idées seraient effectivement de faire payer les organisateurs d'événements pour les services de Police.

Ce qui est certain, c'est qu'actuellement la suggestion de la Ministre de l'Intérieur n'est pas possible à l'heure où nous parlons puisque l'article 90 de la loi sur la Police intégrée, qui rend possible une police payante, nécessite un arrêté royal d'exécution qui est actuellement inexistant. On se doute que c'est sur celui-là que la Ministre entend travailler dans un avenir plus ou moins proche.

Je pourrais être tenté de penser que cela ne serait pas forcément une mauvaise idée. Il y a de très gros événements, tantôt culturels, tantôt sportifs, par exemple, qui impactent fortement la capacité policière.

Les agents présents à ces événements ne peuvent pas être présents pour leurs missions habituelles au profit de l'ensemble de la collectivité et ce d'autant plus s'ils ont lieu en soirée ou en week-end car cela ouvre le droit à des heures de récupération parfois conséquentes.

Je pense que la Ministre a davantage en tête les gros matchs de football à risque plutôt que le Festival des Arts Forains ou les Solidarités. On est clairement dans des types d'encadrement policier différents. L'organisation d'événements à risques lors desquels la Police est susceptible de devoir intervenir pour maintenir ou rétablir l'ordre, doit être pensé en tenant compte de ce paramètre. Ce ne serait pas anormal de penser que les organisateurs de ces activités, générant un gros travail policier, participent aux coûts découlant de leur initiative.

Ce qui pose, par contre question, c'est le principe d'une sécurité à 2 vitesses qui verrait alors le jour. D'un côté, les gros organisateurs qui pourraient assumer budgétairement et de l'autre côté, les moyens et les petits organisateurs qui ne le pourraient pas et donc des événements bien encadrés et sécurisés d'un côté et d'autres qui ne le seraient pas ou pas suffisamment.

Cela pose bien entendu aussi la question de l'équilibre budgétaire de ces événements. Après des mois d'abstinence culturelle et sportive pour faute de crise sanitaire, le secteur de l'événementiel commence enfin à se relever. Faire payer les services de Police aura inévitablement des conséquences sur la viabilité de nombreux événements.

Pour conserver notre attractivité et répondre aux besoins réels de la population de participer à des événements de toutes sortes (concerts, festivals, challenges sportifs, etc.) et accessibles aussi au plus grand nombre et nous voyons bien le succès que remportent tous ces événements depuis 13 mois.

Les Villes et Communes n'auront peut-être pas d'autre choix que d'augmenter leurs subsides aux associations pour qu'elles puissent assurer alors cette charge financière en plus. Cela implique des choix budgétaires qui feront mal ailleurs car, pas plus que le budget fédéral, les budgets communaux ne sont pas extensibles.

Ce serait donc, Monsieur le Conseiller, un moyen détourné, une fois encore, de faire payer la Police par les budgets communaux, en sus du budget prévu chaque année au bénéfice de la Police locale.

Bref, j'y vois, pour le moment du moins, un moyen pour le Fédéral de se détourner de ses responsabilités. Il me semble qu'aujourd'hui l'urgence est ailleurs pour la Ministre de l'Intérieur: amélioration des processus de recrutement, d'encadrement, amélioration des infrastructures policières, des processus policiers, financement des Zones de Police, parole tenue sur les accords sectoriels et j'en passe.

Enfin, techniquement, à partir de quand pourra-t-on ou devra-t-on parler de grands événements? Lors de l'analyse en cellule de Sécurité des dossiers des grands événements, ce sont les disciplines – je pense notamment aux 3 premières (pompier, médical et Police) – qui évaluent les besoins en personnel et matériel.

Les engagements policiers et pompiers sont du ressort de leurs commandements respectifs au vu des spécificités de chaque organisation et de l'analyse des risques.

Puisque que c'est le Chef de Corps qui décide de la capacité policière à engager, puisque, en validant son choix, j'engage ma responsabilité civile et pénale personnelle, je ne pourrai accepter décevantement que des organisateurs viennent négocier à la baisse l'ampleur du dispositif policier proposé pour en réduire les coûts.

La Police est un élément de base de la sécurité publique, financée par les Pouvoirs publics, au profit de tous les citoyens.

Quelle serait alors la part du dispositif policier qui devrait, par exemple, être mis à charge de l'organisateur? Jusqu'où et à partir de quand est-ce que les prestations effectuées seront payées par celui-ci?

Bref, si ce projet peut paraître sympathique de premier abord, vous l'aurez compris, je ne vous cache pas le peu d'enthousiasme que je ressens à l'égard de sa mise en œuvre au vu du risque précisément de cette sécurité à 2 vitesses. Que le Fédéral finance adéquatement sa Police, ce sera bien plus efficace.

Je vous en prie, vous avez droit à 2 minutes de réplique, Monsieur Warmoes.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Je souscris pleinement à votre conclusion. Voilà, j'avais posé la question surtout pour connaître votre point de vue. Il ne m'étonne pas énormément sauf que je ne trouve pas la mesure sympathique – vous avez dit: "elle peut paraître sympathique" – elle ne me paraissait pas sympathique.

J'étais un peu inquiet quand vous avez dit qu'on pourrait comprendre que pour certains gros événements surtout sportifs que l'on pourrait l'introduire. Je ne sais pas si vous étiez d'accord avec cela mais vous avez ensuite posé toutes les questions. A partir de quand alors, c'est un gros événement?

Je comprends, en tout cas, que vous n'y êtes pas favorable et je suis d'accord avec cela. Je ne vais pas en dire beaucoup plus.

Juste insister encore sur le fait que la Police est un service public, j'allais dire presque comme un autre mais pas tout à fait mais en tout cas, c'est un service public pour lequel les citoyens paient des impôts et il n'y a pas besoin d'encore faire payer cela sinon on ne va s'arrêter nulle part et peu après, ce seront les pompiers, par exemple.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur le Conseiller.

5.2. "Cyberharcèlement, quel est le rôle de la police locale?" (Mme A. Hubinon, Conseillère communale Ecolo)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je me tourne maintenant vers Madame la Conseillère, Anne Hubinon, pour sa question relative au cyberharcèlement, "Quel est le rôle de la police locale?". Je vous en prie pour 5 minutes, Madame la Conseillère.

Mme A. Hubinon, Conseillère communale Ecolo:

Merci Monsieur le Président.

*Mesdames, Messieurs les Échevins,
Chers collègues,*

Cette intervention est dédiée à une question qui me tient à cœur puisqu'elle concerne en particulier les jeunes, même s'ils ne sont pas les seules victimes de ce fléau qu'est le cyberharcèlement. Elle résonne de façon particulière alors que nous venons d'entendre la lettre de mission de notre Chef de Corps mais soit.

En tant qu'enseignante, je dispense des cours liés à l'utilisation des nouvelles technologies numériques, mes élèves et moi évoquons donc régulièrement les réseaux sociaux en ce qu'ils ont de formidable et de dangereux.

Ces jeunes appartiennent tous aux sections sociales de l'école. Ils se destinent à devenir éducateurs, agents d'éducation, aides-familiales ou aides-soignants. Aujourd'hui, ils sont en âge d'être en danger sur les réseaux sociaux, et demain, ils auront la charge d'enfants qui pourraient en devenir les victimes. Il est donc essentiel de les sensibiliser, de leur apprendre à réagir et se défendre.

Notre rôle, en tant qu'enseignant, qu'école, se situe à ce niveau – sensibiliser et éviter les dérives – mais nous sommes aussi en première ligne lorsqu'il faut réagir, rassurer, conseiller nos élèves quand le cyberharcèlement est devenu réel, malheureusement.

J'en viens à ce qui explique mon interpellation de ce soir. Chaque année, je retravaille mes données et j'effectue beaucoup de recherches pour ne pas me laisser dépasser. En effet, les conseils à donner aux jeunes sont nombreux et diversifiés: garder des traces de ce qui s'est passé, constituer des preuves, ne pas rester seul face à cette difficulté, interpellier un adulte de confiance, se faire aider, voire même de façon thérapeutique, ne pas devenir soi-même un harceleur (la frontière entre le harcelé et le harceleur est souvent franchie), téléphoner au 103 Ecoute-Enfant mais aussi, se tourner vers la Police.

Les choses se compliquent peut-être alors un peu, je redis cependant que bien sûr la Police n'est pas seule responsable de l'accompagnement des victimes.

Le site Web police.be, qui pointe vers la "Police locale Namur Capitale" reprend certes quelques conseils généraux mais surtout des hyperliens qui ne mènent plus à rien et des dossiers de référence inexistantes. C'est dommage. Au-delà du toilettage nécessaire sur le site Web, il y a d'autres soucis, très concrets.

J'ai moi-même vécu la désagréable expérience de m'être présentée à l'Hôtel de Police pour déposer une plainte relative à un cyberharcèlement assorti d'une tentative d'extorsion via un réseau social et d'avoir été remballée. Poliment, mais remballée quand même, sans dépôt de main courante "puisque de toute façon, cela ne sert à rien". Personne pour nous conseiller de manière spécifique, personne pour nous rassurer, personne sans doute pour comprendre ce

qui arrivait au jeune que j'accompagnais.

Cette histoire date d'il y a à peu près 4 ans. Les choses ont-elles changé? Je l'espère, Monsieur le Bourgmestre va sans doute nous rassurer. Je voudrais, en tous cas, pouvoir continuer à conseiller à nos jeunes de se présenter en confiance au Commissariat. Car aller avec leur portable montrer les uns, des photos, les autres, des messages d'insultes et de menaces, dire, dans ce hall d'accueil – qui sera donc prochainement restructuré et c'est tant mieux – les horreurs dont ils sont victimes et qui les mènent parfois à la scarification voire pire et leur demander de faire confiance à l'agent qui affirme "ne réponds pas, ils vont arrêter", comme je l'ai entendu, c'est pénible.

Dès lors, voici mes questions:

Comment la Police communale peut-elle, dans le cadre qui est le sien, aider les citoyens afin d'être perçue comme protectrice et non coercitive dans ce domaine? Quel rôle peut-elle jouer?

Ces questions de cyberharcèlement, qui font tant de dégâts en termes de santé mentale et pour lesquelles, je n'en doute pas, tout est fait, auprès des plus jeunes, tant à l'école qu'en aidant les professionnels de l'enfance, sont-elles une priorité, d'une façon ou d'une autre?

Nos agents et notamment ceux qui assurent l'accueil, sont-ils sensibilisés voire formés à ces questions? Quels moyens sont à leur disposition?

Enfin, si la Police communale n'est pas en capacité d'assurer elle-même le suivi de ces dossiers, tant les réalités sont complexes et changeantes, la Police fédérale prend-t-elle le relais? Comment la population peut-elle savoir à qui s'adresser en cas de besoin?

D'ores et déjà, merci pour vos réponses.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame la Conseillère pour votre question très pertinente. Je vais y répondre à nouveau en ma qualité de Président de la Zone de Police.

J'ai pu, effectivement, interroger le Chef de Corps qui, comme il vous l'a indiqué, m'a procuré une série d'éléments que je vous partage.

En interne au niveau de la Police, la technologie est de plus en plus présente dans la majorité des dossiers judiciaires, de la plainte initiale ou du constat à l'enquête. Il n'y a heureusement pas que les malfrats qui développent cette compétence.

La Police fédérale met à disposition de l'ensemble de la Police intégrée un site Web dénommé CyberAid. Il prend la forme d'un portail de diffusion d'informations dans les domaines technologiques, intégré dans l'Intranet de la Zone de Police et accessible à l'ensemble des collaborateurs de la Police.

Ce site contient de nombreuses informations pratiques notamment pour acter des plaintes dans les cas de figure suivants et cette liste n'est pas exhaustive:

- sextorsion
- usurpation d'identité
- faux profils sur les réseaux sociaux
- prise de contrôle d'un profil sur les réseaux sociaux ou d'une boîte mail
- cyberharcèlement
- etc.

Il intègre également différents modules thématiques:

- comment déterminer une infraction?
- comment acter une plainte?

- relever des traces
- gérer des réquisitoires
- poursuivre l'enquête

Ce site, développé par les experts policiers, vise à appuyer utilement les policiers de première ligne en les soutenant et en les accompagnant dans la prise de plaintes et dans les actes qui sont à poser en la matière.

Dès le début, il a en effet été décidé de mettre la priorité sur l'aide aux collègues de la Police locale devant acter une plainte et/ou formuler des conseils aux victimes.

Cela, c'était pour le volet interne.

Pour le volet externe, pour les citoyennes et les citoyens, une page de notre site Web www.police-namur-capitale est consacrée à la [criminalité informatique](#) avec 2 rubriques spécifiques: "En cas de cyberharcèlement, que faire?", "Victime sur le Web?"

Ce qui permet comme cela à chacun, selon le cas de figure qui l'amène sur le site, de pouvoir être correctement orienté. Les informations sont également disponibles via l'onglet "[Prévention](#)" du site.

Nous avons profité de votre demande et de la documentation existante pour compléter et mettre à jour les informations publiées.

Enfin, quelques données chiffrées.

La Zone de Police a effectué une recherche informatique croisée. Il est objectivement malaisé d'obtenir des chiffres précis, les cas de harcèlement étant mélangés sans pouvoir trouver directement ceux qui ont trait à la criminalité informatique. Pour ce faire, il faudrait lire le contenu de chaque PV. Cette recherche informatique croisée a permis de dégager néanmoins une tendance. Je vous la livre:

- 22 PV en 2020,
- 38 PV en 2021,
- 46 PV en 2022.

Cela représente une hausse de 73% entre 2020 et 2021 et 21% de plus entre 2021 et 2022 soit un doublement, plus du doublement en 2 ans.

Plus de plaintes peut signifier plus de faits mais plus de plaintes peut également signifier plus de signalements de faits qui précédemment n'étaient pas dénoncés. Plus on cherche, plus on dépiste, plus on trouve.

Ce qui est certain c'est que votre position en tant qu'enseignante fait incontestablement de vous et de vos collègues, un élément majeur de la transmission d'information vers nos jeunes, leurs droits et leurs obligations.

La Zone de Police Namur Capitale est en tout cas, bien entendu, à votre pleine et entière disposition pour davantage de conseils, tantôt au niveau de la prévention que des conseils aussi à diffuser auprès de nos jeunes.

Voilà Madame la Conseillère ce que je pouvais vous partager.

Mme A. Hubinon, Conseillère communale Ecolo:

Me voilà donc "élément majeur", je vous remercie Monsieur le Président.

Plus sérieusement, vous dire ceci: presque 60% de la population mondiale est sur les réseaux sociaux, presque 40% du temps sur Internet est passé sur les réseaux sociaux. En Belgique, 76% de la population est sur les réseaux sociaux et nous comptons en moyenne, 7,4 comptes par internaute.

Vous imaginez la caisse de résonance que les réseaux sociaux représentent. J'en parlais encore avec des élèves ce matin, le harcèlement vécu au quotidien s'arrête quand ils rentrent à la maison, ils peuvent un peu respirer. Le cyberharcèlement, cela ne s'arrête pas.

Vous connaissez certainement aussi Bruno Humbeeck qui est psychopédagogue et qui évoquait que le drame face à des jeunes, qui osent la parole sur ce qu'est le cyberharcèlement, dit que le plus grave face à eux est de minimiser, de ne pas cautionner leurs émotions et qu'il est vain aussi de penser que le harceleur va se lasser alors qu'il bénéficie d'une certaine impunité.

Du coup, je rebondis sur vos chiffres Monsieur le Président, effectivement plus de plaintes, est-ce que c'est plus de faits ou de signalements? Peut-être mes jeunes et moi sommes tombés des mauvais jours mais nos plaintes n'ont pas été prises.

Voilà, il y a une augmentation donc j'ose espérer qu'effectivement les personnes à l'accueil de notre Police communale sont sensibles à ce qu'il se passe et à la parole des jeunes mais j'espère vraiment que les choses vont aller en s'améliorant encore sur ce terrain.

Merci Monsieur le Président.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Mme la Conseillère, je rejoins évidemment votre souhait.

5.3. "Résultats du dernier moniteur de sécurité" (M. F. Martin, Chef de groupe PS)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Troisième et dernière question complémentaire à notre ordre du jour, celle de Monsieur Martin à propos des résultats du dernier Moniteur de Sécurité.

Je vous en prie.

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Merci Monsieur le Président.

Complémentaire aux explications que nous avons pu obtenir du Chef de Corps aujourd'hui, il a lui-même livré le fait que le Plan Zonal de Sécurité et le Moniteur de Sécurité étaient deux outils complémentaires à son approche en termes d'actions de sécurisation, qui nous sont livrées mensuellement depuis quelques temps.

Par contre, à travers plus de 115 pages, les résultats du Moniteur de Sécurité viennent de nous être livrés, en tout cas fin d'année dernière. Ils reprennent des données précieuses pour l'élaboration de la politique de sécurité de notre Ville dont le sentiment d'insécurité dont on sait, au-delà de l'insécurité elle-même, qu'il est important.

La question est donc de savoir quelle exploitation a pu ou pourra être faite de ses résultats? Quels en sont les grands enseignements? Ceux-ci ont-ils pu orienter les actions de sécurisation de notre Zone?

Je vous remercie, en tout cas, pour les éléments de réponse fournis.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Martin.

La gestion et l'exploitation du Moniteur de Sécurité incombe à la Zone de Police. Vous avez pu avoir, j'espère, une bonne partie, en tout cas, des informations que vous souhaitiez lors du débat sur la lettre de mission, ainsi qu'à l'occasion, effectivement, de l'écho que la presse a pu faire de la présentation de ce même Moniteur et surtout de la lecture des quasi 150 pages que vous avez évoquées.

Si pas et comme vous m'y invitez, quelques éléments plus synthétiques.

Je rappelle que le Moniteur de Sécurité est une initiative de la Police fédérale en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et les Autorités locales, donc les communes et les Zones de Police. Il constitue un outil de référence pour évaluer le sentiment d'insécurité que l'on peut mettre en regard des constats que nos équipes de terrain font au départ des situations rencontrées au quotidien. Il permet aussi d'évaluer la qualité des services offerts en matière de prévention en vue de leur amélioration.

En synthèse, au niveau Police: des 476 réponses obtenues sur 1.500 questionnaires adressés donc 32% de taux de réponse, ce qui peut être jugé satisfaisant, nous pouvons tirer les enseignements suivants:

- D'abord, rappeler qu'une contextualisation est nécessaire. Une contextualisation des résultats, notamment en vue de la comparaison avec l'édition antérieure de 2018 compte tenu du fait que l'enquête a été réalisée en période Covid (idem pour toutes les statistiques du rapport annuel de la Zone).*
- Au niveau des problèmes de quartier, ce sont, comme en 2018, les problématiques liées à la sécurité routière, aux incivilités qui viennent en tête des préoccupations des citoyens (vitesse, agressivité, stationnement, propreté, tapages, consommation d'alcool, stupéfiants sur la voie publique, etc. Les vols qualifiés habitations, ne sont, si je puis dire qu'à la 5^{ème} place et les vols dans véhicules à la 10^{ème}.*
- Au niveau du sentiment d'insécurité, 16% des répondants se sentent toujours ou souvent en insécurité pour 7% en 2018. A contrario, 11% ne se sentent jamais en insécurité pour 35% en 2018. A ce niveau, il y a une mise en évidence des jeunes (de 15-24 ans) et de la catégorie des étudiants.*
- Au niveau victimisation et plainte, on constate d'une part une forte augmentation de la criminalité informatique (phishing, hacking, ...) et des violences psychologiques hors sphère familiale (notamment via les réseaux sociaux) et d'autre part, l'importance du chiffre noir (cette criminalité qui n'est pas rapportée) et ce même pour des phénomènes comme les vols qualifiés habitations et les vols dans véhicules. Pour des phénomènes comme la criminalité informatique, les violences psychologiques et la discrimination, le taux de plainte est inférieur à 10 %.*

Les raisons majoritairement évoquées sont le sentiment que ce n'est pas grave, que cela ne sert à rien de déposer plainte, certains ont parfois peur de représailles, tout dépend du type d'infraction.

Il y a également, un manque de connaissance flagrant des services offerts par la police, notamment la faculté de déposer plainte en ligne.

Il y a au niveau de la priorisation des tâches policières, des phénomènes qui se détachent comme les vols qualifiés habitations, vols avec violences, trafic de stupéfiants mais à nouveau la sécurité routière qui vient en tête.

45% des répondants connaissent leur agent de quartier et 80% souhaiteraient plus de contacts mais seulement en cas de problèmes.

Vous aurez compris avec ces statistiques, qui étaient déjà connues en 2018, pour quelles raisons j'ai souhaité initier ce tour des villages pour mettre l'accent sur les enjeux de sécurité routière.

Par rapport aux trois questions locales :

- la contribution des gardiens de la paix à l'amélioration du sentiment de sécurité est vue de manière très positive.*
- la présence/visibilité policière est toujours vue comme insatisfaisante, notamment en centre-ville, aux abords des écoles et en périphérie.*
- l'impact du réseau de caméras de surveillance sur le sentiment de sécurité est évalué très positivement.*

Quelles sont les perspectives, en une minute, par rapport à la politique de sécurité actuelle de la Zone de Police et aux actions policières à entreprendre :

- *Confirmation des priorités actuelles qui figurent dans le Plan Zonal de Sécurité.*
- *Confirmation de la nécessité de poursuivre les efforts entrepris depuis 2022 en matière de visibilité policière sur le terrain. C'est une présence jugée dissuasive et les opérations, évidemment, de sécurité qui les accompagnent.*
- *Importance du domaine de la sécurité routière avec nécessité de poursuivre les actions préventives et répressives, notamment dans le cadre de l'initiative d'élaboration d'un plan de sécurité routière pour chaque ancienne commune.*
- *Importance de développer la communication externe de la Zone, dans le cadre de ses activités, pour permettre aux citoyens de prendre connaissance des services offerts et de la prévention générale.*
- *Confirmation de l'importance d'une bonne prise en charge du citoyen lors d'un dépôt de plainte. On en a parlé avec l'accueil et l'information de la prise en charge.*
- *Confirmation de la nécessité de poursuivre la collaboration avec les autres acteurs locaux et notamment les gardiens de la paix.*
- *Confirmation de l'intérêt opérationnel du développement du réseau urbain de caméras de surveillance et des nouvelles technologies en général.*

Cinq secondes pour vous dire qu'il est important d'y associer encore le Service de Cohésion sociale.

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Félicitations, vous avez géré.

(Rires dans l'assemblée).

Merci en tout cas pour ces éléments de réponses très détaillés. Je me réjouis déjà de pouvoir l'avoir en main propre. Se réjouir également qu'on ait pu profiter de cet outil fédéral pour pouvoir introduire nos questions et j'avais, d'ailleurs, déposé une question en ce sens, on peut se réjouir que les résultats aient pu servir ou pourront servir dans le volet action.

Et se réjouir, également, que les chiffres confirment l'importance de pouvoir aller à la rencontre des citoyens dans leurs quartiers ou dans leurs villages et donc j'insiste sur la mesure qui a été présentée tout à l'heure et sur le fait que ce tour sera important pour pouvoir réconcilier le citoyen avec les services de police, de faire davantage de communication et surtout mieux faire connaître les services qui peuvent être mis à leur disposition.

Merci en tout cas pour vos réponses.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je vous en prie.

Avant de clôturer cette séance publique de notre Conseil de Police, il y a-t-il, en vertu de l'article 94 de notre ROI, des souhaits de questions orales d'actualité?

Non.

Je clôture, alors ici notre séance publique de la Zone de Police et je vous cède, Madame la Présidente du Conseil, le micro pour débiter notre séance du Conseil communal.

La séance est levée à 22h32.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

L. Leprince

M. Prévot